

**Débat public
Montagne d'Or
du 7 mars au 7 juillet 2018**

Compte-rendu intégral
Atelier
Emploi, formation et effets socio-économiques
du samedi 16 juin 2018 à Cayenne

SALLE / ADRESSE :	Chez Nana Cayenne
PARTICIPANTS :	55 personnes
DÉBUT > FIN :	9 h15 à 13h15
QUESTIONS-RÉPONSES :	31 questions et prises de position

Membres de la Commission particulière du débat public

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Yunaluman THERESE, membre de la Commission particulière du débat public

Eric-Paul HERMANN, membre de la Commission particulière du débat public

Maître d'ouvrage

Pierre PARIS, Président de la société Montagne d'Or

Christian CLAUDON, Directeur du développement, Compagnie Montagne d'Or

Intervenants

Michel-Henri MATTERA, Directeur de la DIECCTE (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

François DUMORA, Directeur de la stratégie et des relations extérieures à Pôle Emploi

Dominique BONNADEI, Délégué à l'emploi, Force ouvrière de la Guyane

Philippe CHALMIN, Professeur à l'université Paris-Dauphine et directeur de Cyclope

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci à tous d'être là dans cette salle de Chez Nana, que certains connaissent déjà pour d'autres activités. Aujourd'hui, nous allons, avec la Commission particulière du débat public, entamer notre réunion sur le thème « Emploi, formation et place économique potentielle ». Dès le début de notre débat, nous avons vu apparaître des questions concernant l'objet économique. Une question principale était : la Montagne d'Or est-elle synonyme de perspectives économiques pour la Guyane ? Certains disaient que les 750 emplois étaient une opportunité majeure pour le territoire guyanais et d'autres ont dit que ce développement économique était limité et les conditions de travail étaient jugées dangereuses par d'autres. Des citoyens ont proposé des développements économiques plus durables. Face à cela, nous avons donc monté un atelier « emploi, formation et développement économique ». Une première partie a eu lieu il y a 3 semaines à Saint-Laurent. Aujourd'hui, nous avons une deuxième séance sur ce thème.

Avant de commencer notre travail, je voudrais rappeler certains principes. Tout d'abord, il s'agit de participer à ce débat, mais je rappelle surtout des principes concernant la prise de parole. Nous avons six principes à retenir : d'abord, les échanges qui se font dans le cadre de ce débat public doivent être transparents, argumentés et disciplinés. Surtout, merci d'attendre que la parole vous soit donnée avant de parler. Deuxièmement, vous attendez d'avoir le micro pour parler parce que les débats sont enregistrés. Et merci de vous lever et de vous présenter au moment de prendre la parole. Ensuite, posez votre question ou présentez votre point de vue de façon concise, ne faites pas 20 minutes d'exposé avant de poser une question. Merci de préciser aussi l'orthographe de votre nom à la personne qui passera le micro lorsque vous aurez pris la parole. Merci aussi de remplir le document concernant le droit à l'image. Si certains d'entre vous ne veulent pas être filmés, il faut qu'ils se signalent immédiatement pour éviter qu'ils soient filmés ou que leur image soit diffusée. Une dernière recommandation pour vous dire que le thème est bien ciblé, bien précis : il s'agit de l'emploi, de la formation et de l'effet économique. J'éviterai toutes les questions qui seront trop éloignées du sujet. Le sujet est clair.

L'atelier va se dérouler en trois points :

– Le premier point est l'offre d'emploi et de formation pour la Guyane ; il va durer 60 minutes, une trentaine de minutes pour les intervenants et une trentaine de minutes pour les échanges avec la salle. Au cours de ce point, nous aurons notamment l'intervention de la DIECCTE. Nous aurons aussi une présentation de la situation par Pôle Emploi et une présentation de l'offre d'emplois directe par la CMO.

– En deuxième point, nous aurons les conditions de travail envisagées sur le site, pour 40 minutes dont 20 minutes d'expression du public. On va parler des conventions collectives et des conditions de vie sur le site.

– En troisième point, le projet Montagne d'Or et l'économie guyanaise, pendant 80 minutes, dont 45 minutes d'expression du public, avec d'abord une présentation de l'environnement fiscal (impôts, taxes et aides financières) pendant une dizaine de minutes, le modèle économique (chiffre d'affaires, dépenses, bénéficiaires, etc.), les retombées et la démarche partenariale par la CMO pendant 15 minutes. La CMO fera intervenir une personne particulière.

Voilà le déroulé des trois points de cet atelier de ce matin.

Je demande tout de suite à la DIECCTE de venir faire une introduction de cadrage. Merci.

Michel-Henri MATTERA, Directeur de la DIECCTE (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

Je vais vous donner quelques chiffres sur cette question autour de deux axes : le premier sur la situation de l'emploi, et notamment la répartition entre l'emploi public et l'emploi privé, le deuxième sur la situation au niveau du chômage et, le troisième point sur l'accompagnement de l'État, tout cela en 5 minutes. C'est un défi, mais je vais le remplir.

Voilà quelques chiffres de 2015, qui n'ont pas beaucoup varié depuis et qui permettent de montrer la répartition d'une part entre les grands secteurs de l'économie, c'est-à-dire l'agriculture, l'industrie, le commerce, la construction et les administrations publiques. On note déjà une première chose : la part de l'Administration, de l'ensemble du service public, est extrêmement importante en Guyane. Et plus on s'écarte du secteur Cayenne, plus cette part devient prépondérante puisque, dans le secteur de Cayenne, elle est d'environ 50 % et, sur l'ouest, elle est de 74 %, c'est-à-dire que 74 % des emplois sont des emplois publics. La part tenue par les emplois privés est extrêmement marginale et très volatile, en tout cas très faible pour certains secteurs. L'enjeu à venir pour la Guyane est bien entendu de développer cette part de l'emploi dans le secteur privé pour une raison très simple, qui est qu'on est aux taquets pour ce qui est de l'emploi dans les collectivités locales. Vous savez tous quel est le processus pour les cinq prochaines années pour l'État et, pour donner un ratio comparateur, en métropole, la part de l'emploi public est de 19 %.

Voici le taux de chômage de juillet 2017, d'après l'INSEE. On est à 20,2 % à Cayenne, 25 % à Kourou et 35 % à Saint-Laurent-du-Maroni. Saint-Laurent-du-Maroni est le secteur le plus sinistré de France et de tous les Outre-Mer, vous le voyez, avec des chiffres qui sont bien inférieurs à la Grande Terre, secteur est de la Guadeloupe (29,3 %), La Réunion, sud et est (entre 26,8 et 26,2 %). À Saint-Laurent-du-Maroni, ce taux de chômage s'accroît régulièrement, d'année en année depuis dix ans. En Guyane, on peut estimer que 58 000 jeunes sont au chômage. Il faut rappeler qu'ils représentent 7,9 % de la totalité des jeunes au chômage de France, alors que la Guyane ne pèse que 3,7 % de la population française. S'il y a une grande inégalité, c'est là qu'elle se trouve. En Guyane, un actif sur trois est de nationalité étrangère. Les chiffres sont de 6,4 % en métropole, 4,7 % en Guadeloupe et 1,9 % en Martinique : là aussi, ce sont des chiffres issus du recensement de l'INSEE de 2015. Il est évident que nous avons besoin aujourd'hui et de manière urgente, face à la situation démographique qui est celle du territoire – je rappelle qu'il y a en gros un habitant sur deux qui a moins de 25 ans – de trouver des solutions pour que ces personnes puissent avoir un travail. Vu les chiffres que je vous ai donnés, ce travail ne peut pas être dans le secteur public, il sera donc forcément dans le secteur concurrentiel.

Les actions pour l'emploi. Parce que vous allez me dire : OK, mais que fait la DIECCTE ? Qu'est-ce qu'on fait ? Premièrement, je rappelle que la DIECCTE est le service de l'État en charge du développement économique, en partenariat avec ce que fait la CTG et ce que font les communautés de commune, de la mise en œuvre des politiques d'emploi et de la surveillance du respect du droit du travail, notamment la lutte contre le travail illégal, qui est un véritable fléau sur le territoire. Dans ce cadre, je vous ai donné une liste non exhaustive des actions que nous conduisons :

– Le déploiement sur le territoire des parcours « emplois et compétences », avec la possibilité pour des personnes éloignées durablement de l'emploi de rentrer dans le triptyque qui les ramène vers un emploi durable : premièrement une mise en situation de travail via un contrat de travail, deuxièmement un accompagnement par l'employeur et, troisièmement, un processus de formation.

– Le déploiement sur le territoire du plan d'investissement par les compétences (PIC) est prévu pour le quinquennat (plusieurs dizaines de millions d'euros), avec le suivi de la réforme de l'apprentissage, qui est actuellement en débat.

– Le déploiement des structures d'insertion par l'activité économique et les entreprises adaptées. Dans le plan de charge, nous en étions à 1 million de crédit engagé en 2015 sur les entreprises d'insertion par l'activité économique : nous étions l'année dernière à 2,5 millions d'euros et nous serons cette année à 5 millions.

– Le déploiement des contrats d'études de prospective et de gestion prévisionnelle des emplois. Il y a notamment un contrat d'étude de prospective sur le secteur minier.

– Le déploiement de deux GEIQ et le projet avancé de création de deux nouveaux GEIQ, notamment un GEIQ métiers de la mine.

– Soutien et développement de la négociation collective. Je laisserai la parole au syndicat Force Ouvrière, qui vous présentera ce que nous avons fait dans le secteur, en gros sur trois chantiers : les conditions de travail, l'organisation du travail, les rémunérations. Bien entendu, il faut attirer les

jeunes sur ces filières, et cela passe par ces questions-là, et c'est aussi de la compétence de la DIECCTE.

– Le soutien au développement des filières et le soutien aux entreprises, notamment toutes celles qui sont en difficulté.

J'ai fait le tour de ma présentation. Je ne sais pas si je suis dans les temps ou si j'ai dépassé.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Vous êtes dans les temps, mais vous n'avez pas défini ce qu'est le GEIQ.

Michel-Henri MATTERA, Directeur de la DIECCTE

Le GEIC est un groupement d'employeurs pour l'insertion et pour la qualification. Ce sont des employeurs qui, au sein d'un organisme, se mobilisent pour faire en sorte que les personnes qui sont sorties du système scolaire sans qualification puissent obtenir et suivre des formations qualifiantes pour ensuite tenir les emplois dont ils ont besoin, dont les entreprises ont besoin. Voici pour résumer ce qu'est un GEIQ. Actuellement, nous en avons deux, un GEIQ BTP et un GEIQ multiservice (notamment les industries, mais pas seulement). Nous avons deux autres GEIQ en projet, c'est-à-dire que nous avons obtenu côté DIECCTE une bonne part des financements de ces deux extensions à l'heure où je vous parle, justement dans le cadre des crédits du plan d'investissement par les compétences. Ce serait un GEIQ métiers de la mine et un GEIQ métiers du bois.

Je rappelle que la mine est le deuxième secteur industriel de la Guyane. Il y a entre 1 300 et 1 500 emplois sur la base spatiale, autour de 400 emplois dans le secteur minier actuel et, ensuite, entre 350 et 400 emplois dans le bois, hors BTP qui n'est pas dans l'industrie.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je vais maintenant laisser la parole au représentant de Pôle Emploi pour parler des caractéristiques du chômage.

François DUMORA, Directeur de la stratégie et des relations extérieures à Pôle Emploi

Bonjour. Nous avons été sollicités à Pôle Emploi pour vous apporter aujourd'hui des éléments sur la situation de l'emploi en Guyane, la situation de l'emploi dans le secteur minier, pour permettre à chacun de se faire une idée sur le projet. Évidemment, Pôle Emploi n'a pas vocation à prendre position sur le projet, mais simplement à vous apporter des éléments d'éclairage, si on peut le faire.

[interruption pour réglage problème technique]

Mon intervention portera sur quatre domaines : un premier zoom sur les caractéristiques du chômage en Guyane, qui va venir compléter la présentation qui vient d'être faite par la DIECCTE, ensuite un zoom sur le chômage dans l'Ouest guyanais, un zoom sur les métiers de la mine – on va s'interroger sur les métiers les plus fréquents dans une mine pour voir si nous avons en Guyane des demandeurs d'emploi inscrits sur ces métiers – et je terminerai par une petite présentation des actions de Pôle Emploi dans le domaine de la formation professionnelle, et notamment dans le domaine minier.

On va commencer par cette courbe de l'évolution de la demande d'emploi. La DEFMA – du jargon Pôle Emploi – est la demande d'emploi en fin de mois ; c'est le chiffre que vous voyez régulièrement au niveau national ou régional qui compte les demandeurs d'emploi. Une caractéristique pour la Guyane est que, en dix ans, de 2007 à 2017, cette courbe a énormément augmenté, notamment de 2007 à 2014, où le nombre de demandeurs d'emploi a doublé en Guyane. À fin décembre 2017, nous avons 22 840 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en Guyane.

Quelques éléments caractéristiques : beaucoup plus de femmes que d'hommes (58 % de femmes inscrites à Pôle Emploi) et, élément le plus caractéristique pour le territoire, le très faible niveau de qualification (70 % des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi sont peu ou pas qualifiés ; pour tout vous dire, 50 % au total n'ont aucun diplôme, avec un taux d'illettrisme très important.

Concernant la durée du chômage : 35 % des demandeurs d'emploi sont au chômage depuis plus d'un an, ce qui est là un élément plus favorable que le niveau national qui n'est qu'à 45 %.

Comme je le disais, il y a une évolution très forte et continue de la demande d'emploi puisqu'on a eu un doublement, passant de 11 000 à 22 000 entre 2007 et 2014. Mais, on le voit, il y a une stabilisation depuis à peu près 4 ans autour de 22 000 demandeurs d'emploi.

Autre élément particulier, une notion souvent peu ou pas connue du tout, le halo du chômage. Le « halo » du chômage est un terme utilisé par l'INSEE : il s'agit des personnes qui ne sont pas inscrites à Pôle Emploi comme demandeurs d'emploi, mais qui sont en situation de chômage, qui se déclarent en situation de chômage lors des enquêtes réalisées par l'INSEE. Ce halo du chômage est évalué par l'INSEE à 24 000 personnes. Vous le voyez, c'est l'équivalent, voire même plus, que le nombre de demandeurs d'emploi. Ce sont souvent des travailleurs découragés, des personnes qui ont des obstacles de disponibilité pour être dans une démarche d'inscription et de recherche, des difficultés aussi d'accès au service : on sait qu'on a un territoire très vaste et que le service est quelquefois difficile d'accès même si Pôle Emploi essaie d'être présent partout. Dans ces 24 000 personnes, 10 % seulement se déclarent en recherche active d'emploi. Le halo du chômage est donc vraiment un élément très important à étudier et à prendre en compte en Guyane quand on parle de la situation de l'emploi.

Un zoom sur les jeunes. On parle souvent du chômage des jeunes et, la DIECCTE le disait tout à l'heure, c'est une vraie réalité, il est très important. L'INSEE estime à 48 % les actifs de 15 à 24 ans au chômage, pas forcément inscrits à Pôle Emploi, mais en situation de chômage.

Tout à l'heure, Michel-Henri MATTERA vous a présenté le taux de chômage par bassin d'emplois ; là, je vous le présente au niveau de la Guyane. Au niveau de la Guyane, il est à 22 % et il est à 22 % depuis longtemps. Depuis au moins une dizaine d'années, ce taux est stable et oscille entre 21 et 22 %. Comment se fait-il que le nombre de demandeurs d'emploi a doublé alors que le taux de chômage est stable ? Parce que le taux de chômage est calculé sur l'évolution de la population active : si le taux de chômage est stable depuis une dizaine d'années, c'est parce qu'on a tout de même un territoire qui crée de l'emploi et qui arrive grosso modo à compenser en partie l'augmentation de la population active due à la démographie. Chaque année, on a de nombreux jeunes qui arrivent sur le marché du travail, on a également une hausse du taux d'activité des femmes et un maintien plus long des seniors au travail, ce qui veut dire que, chaque année, la population active augmente très fortement en Guyane de 2,8 %. Mais on a eu aussi une croissance économique ces dernières années : même s'il y a un creux depuis 2014 ou 2015, on a quand même une croissance économique qui crée de l'emploi et qui permet de maintenir le taux de chômage extrêmement haut (22 %), qui n'augmente pas.

L'INSEE a fait une estimation, qui a été présentée il y a quelques mois dans une publication, que pour maintenir le taux de chômage à ce niveau de 22 % – même si l'idéal serait évidemment de le baisser –, il faut que le territoire crée au moins 2 000 nouveaux emplois par an chaque année dans le niveau actuel parce qu'évidemment, plus la population va augmenter, plus ce volume va augmenter aussi. Au niveau actuel, il faut donc que le territoire crée au moins 2 000 nouveaux emplois chaque année.

Après cette présentation très succincte sur l'évolution du chômage en Guyane, voici un zoom sur l'Ouest guyanais, qui est quand même ce qui nous intéresse aujourd'hui. L'Ouest guyanais est composé de deux territoires, le Haut-Maroni et le Bas-Maroni. Au niveau du Bas-Maroni, c'est-à-dire la zone de Saint-Laurent, Mana, Awala, Apatou, nous avons 5 443 demandeurs d'emploi (chiffre à fin mars 2018). Sur ces 5 400 demandeurs d'emploi, 1 620 sont indemnisés par Pôle Emploi et, en termes d'offres d'emploi, l'agence Pôle Emploi de Saint-Laurent-du-Maroni a recueilli 962 offres d'emploi en 2017. Quels sont les secteurs les plus recruteurs sur l'Ouest guyanais ? Il y a déjà le secteur de la santé, vous le savez, avec le CHOG (centre hospitalier de l'Ouest guyanais) qui ouvre et qui recrute actuellement plus d'une centaine de personnes, ils ont plus de 116 postes à pourvoir et Pôle Emploi participe d'ailleurs depuis plusieurs mois au repérage de candidats. Le secteur social a aussi de gros besoins de recrutement pour ses structures sociales et, à moyen terme, le secteur de la petite enfance avec de nombreux projets de création de crèches ou de haltes-garderies sur l'Ouest guyanais. Il y a aussi le transport, notamment le transport de voyageurs, le BTP bien sûr (gros œuvre, second œuvre), notamment l'artisanat second œuvre, et

d'autres secteurs un peu plus traditionnels, mais qui ne représentent pas de gros volumes, comme la restauration, le commerce, la formation professionnelle.

Sur le Haut-Maroni, le secteur de Maripasoula, Papaïchton, Grand-Santi, 614 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi, qui est présent sur place avec une agence à Maripasoula. 170 sont indemnisés et il y a eu uniquement 55 offres d'emploi traitées par Pôle Emploi sur l'année 2017 : vous voyez donc qu'il y a un volume très, très faible d'offres d'emploi.

Le troisième élément, comme je vous l'avais annoncé, est un zoom sur les métiers de la mine. Quelles questions nous sommes-nous posées ? On s'est dit qu'on connaissait à peu près les métiers habituellement utiles dans une mine aurifère, notamment une mine à ciel ouvert comme le projet la présente. Il y a déjà ce type de structure en Guyane. On s'est dit que ça devrait pouvoir intéresser les Guyanais de savoir quel est l'état de la demande d'emploi sur ces métiers. C'est ça l'idée : c'est une photo à la date d'aujourd'hui, qui sera différente demain, mais, en gros, on est sur des volumes qui évoluent peu. C'est peut-être un peu petit, je vais donc vous en faire lecture. Le premier métier est celui de technicien de mine. Là, en rouge, on a 6 personnes inscrites. Je fais un petit préambule : on est sur du déclaratif, c'est-à-dire des personnes qui viennent s'inscrire à Pôle Emploi en disant « je veux travailler comme technicien de mine parce que j'ai déjà travaillé », etc. Une évaluation est faite ensuite durant l'entretien avec le conseiller pour voir si c'est en effet le bon métier. Le niveau de qualification de chacun peut être différent, certaines peuvent avoir besoin de perfectionnement avant de prendre un emploi, etc. C'est la même réflexion pour tous les métiers. Techniciens de mine (6), foreurs (4) : vous voyez donc que ce sont des métiers extrêmement en tension, comme on le dit à Pôle Emploi. Après, on est sur des volumes beaucoup plus importants : conducteurs de pelle et autres engins miniers et, au sens large, autres engins du BTP (264 personnes inscrites), qui n'ont pas forcément toutes le Cacès, c'est-à-dire le certificat à jour qu'il faut dans le domaine ; ils n'ont pas forcément tous une expérience de la mine, d'ailleurs beaucoup n'en ont pas et ont surtout une expérience BTP ou plutôt TP, mais ils sont dans le métier. Pour les conducteurs de camion, là, on est aussi sur du camion traditionnel et on sait que ce ne sont pas les mêmes camions sur une mine et qu'il va falloir adapter les profils, mais on a quand même 231 personnes en conducteurs de camion. Comme ouvriers du secteur aurifère, on a de vrais ouvriers du secteur aurifère puisqu'on travaille déjà dans ce domaine, il y a 76 personnes inscrites. Pour les mécaniciens au sens large, on a 204 personnes inscrites, mais je n'ai pas fait de zoom sur les mécaniciens de gros engins, où il y a beaucoup moins de personnes. Ah si, excusez-moi, j'ai fait le zoom : on a 30 mécaniciens d'autres engins TP inscrits. Pour les mécaniciens de maintenance usine – qui est un métier totalement différent –, on n'a que 8 personnes inscrites. Après, on retombe dans des volumes plus importants : 79 conducteurs de bus, 344 cuisiniers, puisqu'il y a des cuisiniers sur une base-vie, 1 424 agents d'entretien ménage et 283 agents de sécurité. Ce sont tous des métiers qui, a priori, seront utiles en volume assez important dans le projet de mine.

Question de la salle

C'est pour l'Ouest ?

François DUMORA, Directeur de la stratégie et des relations extérieures à Pôle Emploi

Non, là, ce sont les chiffres de la Guyane. Vous faites bien de me poser la question, ce ne sont pas les chiffres des personnes implantées dans l'Ouest, ce sont les chiffres pour la Guyane entière.

Dernier élément, l'action de Pôle Emploi sur la formation puisque, on l'a vu, on a des profils qu'il va falloir souvent adapter. Pôle Emploi Guyane est un des deux acteurs importants de la formation. Vous le savez sans doute, pour la formation professionnelle, les textes prévoient que la compétence est celle des conseils régionaux, donc de la CTG pour la Guyane : c'est donc la CTG qui a la compétence d'organiser et de mettre en œuvre la formation professionnelle, notamment pour les demandeurs d'emploi, mais elle peut s'appuyer, déléguer en partie à Pôle Emploi, ce qui est le cas en Guyane.

Pour 2018, Pôle Emploi a prévu de former 1 922 demandeurs d'emploi, ce qui correspond aux objectifs qui nous sont confiés et qu'on réalisera a priori. Sur ces 1 922 formations, 1 125 seront réalisées dans le cadre du PIC qui a été évoqué par Michel-Henri MATTERA tout à l'heure, qui est le plan d'investissement par les compétences, le grand plan de formation gouvernemental.

Comment choisit-on les métiers sur lesquels on va organiser des formations ? Le ciblage des secteurs est fait en lien avec les partenaires, donc évidemment en lien avec la CTG, qui, comme je vous le disais, est le premier partenaire de la formation, en lien avec le CREFOP (Commission régionale emploi formation professionnelle), en lien avec la DIECCTE et en lien, bien sûr, avec les branches professionnelles, les chefs d'entreprise, que nous rencontrons très régulièrement et qui nous permettent de déterminer sur quels domaines nous allons organiser des formations. Je vous ai mis deux exemples de formations qui ont démarré ces jours-ci : à Cayenne, l'agence Pôle Emploi de Baduel vient de mettre en place une formation de conducteur de grue, parce que c'était un besoin qui nous était exprimé par la branche professionnelle, et l'agence Pôle Emploi de Montabo met en place une formation de soudeur. On intervient dans tous les domaines : en restauration, dans les secteurs tertiaires, dans les secteurs sanitaires, etc. Là, il se trouve que ce sont deux domaines plutôt industrie et BTP.

Pour terminer, je souhaitais également vous informer que Pôle Emploi est déjà intervenu sur le secteur minier puisque, il y a quelques années, en 2013, à la demande de la Fédération des opérateurs miniers de Guyane, nous avons mis en œuvre une formation de conducteur de pelle dans le secteur minier, que nous avons déployée avec des organismes de formation que sont le Greta et la société Ohlicher, sur financement de l'Agefos, qui était l'organisme de collecte de la branche. C'était donc un dernier élément d'éclairage pour vous dire que ce sont des choses qui peuvent se faire parce qu'elles ont déjà été faites.

Merci à tous. Je suis prêt, comme mon collègue, à répondre à vos questions quand ce sera l'heure.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Monsieur le Directeur. Maintenant que nous avons posé le cadrage, le cadrage de l'emploi et de la formation, nous allons demander à la CMO de nous faire une présentation des emplois, du nombre, de l'évolution sur le nombre et des différents métiers.

Christian CLAUDON, directeur du développement, compagnie Montagne d'Or

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, merci d'être là aujourd'hui. Pour certains d'entre vous, merci d'être fidèle au poste, parce que beaucoup d'entre vous participent à quasiment l'intégralité de nos réunions. Il est important que l'essentiel de l'information que nous souhaitons effectivement faire passer aux Guyanais soit suivi par un nombre le plus important possible de participants.

On va rester dans la perspective de l'emploi et de la formation et, surtout, de la mise en cohérence des deux. Je vais passer assez rapidement sur les chiffres qui ont déjà été cités par les précédents interlocuteurs, parlant au nom de la DIECCTE et parlant au nom de Pôle Emploi, tout simplement parce que les chiffres que nous utilisons nous-mêmes sont des chiffres qui, bien évidemment, sont extraits des publications de Pôle Emploi et de la DIECCTE. Ne soyez donc pas surpris de trouver des redondances dans les chiffres, c'est simplement parce que nous utilisons les mêmes bases de données.

D'abord, on parle bien d'emplois directs. On va dissocier, pour que ce soit plus clair par tout le monde la contribution des emplois directs et la contribution des emplois indirects et induits. En phase de construction, nous aurons donc deux types d'acteur, bien évidemment les employés directs, qui sont les employés de Montagne d'Or, et les employés indirects qui sont les employés des sous-traitants qui participeront à la construction ou à la réalisation des infrastructures. Quand on parle ici de construction, ce sont les recrutements que nous effectuerons nous-mêmes en tant que Montagne d'Or. En ce qui concerne l'exploitation, c'est-à-dire pendant au minimum 12 ans, on parle toujours de 750 emplois durant les 12 années d'exploitation.

Bien évidemment, ces emplois sont extrêmement diversifiés, mais avec une densité différente en fonction des qualifications. C'est pourquoi on a juste mis un peu en marge que les conducteurs d'engins sont une population absolument indispensable au fonctionnement normal de la mine et qu'on prévoit d'en recruter 120. Pour la répartition dans l'ensemble des activités du site, l'essentiel va vers l'activité de l'exploitation minière (56 %), la base-vie (14 %), l'administration (15 %) et ce qu'on appelle l'usine, tout le broyage des minerais, etc. (15 %). Voilà la traduction de ce que je viens de présenter avec les chiffres : trois pôles importants, l'exploitation, l'usine de traitement, la

base-vie et administration avec, à l'intérieur de ces pôles, une description un peu succincte de la répartition des emplois.

Au fil des réunions, on essaie bien évidemment d'apporter de plus en plus d'informations et de s'adapter, en réutilisant les questions qui nous sont posées pour essayer d'affiner nos présentations et de répondre mieux à ces questions. On s'est aperçu que tout ceci était assez vague dans l'esprit des participants et qu'il fallait qu'on scinde de façon un peu plus claire les niveaux de qualification dont nous avons besoin et les ressources en formation qui se présentaient. Pour tout ce qui est bien évidemment le personnel ouvrier et le personnel d'administration générale, on a une base de formation avec laquelle nous travaillons sur la préparation depuis maintenant plus de 2 ans, c'est le RSMA. Je ne parle pas du RSMA, tous les Guyanais dans la salle connaissent bien évidemment à la fois les modes de formation du RSMA et ses performances dans le cadre de la réintégration des jeunes vers l'emploi, qui est une chose bien connue. Bien évidemment, ces jeunes peuvent venir de lycées professionnels. Pour les ouvriers qualifiés, ce sont des formations essentiellement aux conducteurs d'engins (120). Pour les métallurgistes, on est plutôt dans des formations qui sont comprises entre des CAPS et des BTS. Pour les techniciens supérieurs, c'est le premier cycle de l'université : pour le technicien géologue, la mécanique avancée et l'environnement, on est vraiment dans les deux premières années de l'université, niveau Bac + 2. Enfin, pour les ingénieurs et cadres, les deuxième et troisième cycles de l'université, mine, environnement et gestion. Je ne me souviens plus si on en fait état dans la suite de la présentation, mais nous sommes pour l'instant satisfaits d'avoir pu implanter cette fameuse licence Valoress à l'université de Guyane de façon à ce qu'un certain nombre de jeunes puisse s'intéresser, notamment à la géologie, qui peut être bien évidemment un métier qui n'est pas réservé à la mine.

Un point de méthode : nous, nous connaissons nos besoins, c'est-à-dire que nous connaissons l'offre d'emploi à la personne près. Sur 750 emplois, nous sommes en mesure de dire, à la personne près, comment se répartissent ces 750 emplois dans les différentes activités. Maintenant, il nous faut nous confronter à la réalité. La réalité, c'est ce qu'a présenté Monsieur DUMORA de Pôle Emploi tout à l'heure. Pour nous confronter à cette réalité, il nous a donc fallu travailler avec les différents partenaires en Guyane, qui nous ont donné la situation de la disponibilité en Guyane de ces différentes spécialités. C'est assez facile à comprendre, nous avons besoin d'un directeur d'usine et il y a aujourd'hui sur le territoire et dans les fichiers de Pôle Emploi 21 personnes qui se présentent avec ces qualifications de directeur d'usine : nous sommes donc dans une situation assez confortable, ce n'est pas un métier en tension en Guyane. Après, il faudra voir le niveau de qualification de ces directeurs d'usine, mais ce n'est pas quelque chose qui nous pose problème aujourd'hui. Nous avons besoin d'un assistant administratif – je n'ai pas pris, bien évidemment, les 750 postes – et, aujourd'hui, dans les ressources de Pôle Emploi, on a identifié 430 profils qui correspondent à cette qualification, donc, là aussi, on est relativement rassuré.

Après, cela se complique un peu. Sur ce qui est management et ingénierie, on a besoin de 5 chefs de quart, on en a identifié 21 et on s'aperçoit que notre ratio a bien évidemment considérablement baissé, mais, c'est normal, avec 5 par rapport à 21, on est grosso modo dans un rapport de 25 %. Ensuite, sur les opérateurs plutôt techniques de laboratoire, c'est le même type de calcul : on en a besoin de 5, on en a 25 qui sont affichés, ce qui fait un ratio de 25 %. Mais, après, ça se complique beaucoup plus. Pour les opérateurs de concassage, vous voyez que notre besoin est de 5 et qu'aujourd'hui la disponibilité est d'un ; même chose pour les opérateurs de broyage, notre besoin est de 5 et la disponibilité est de 1.

Je ne vais pas vous faire défiler toute la liste, mais vous voyez notre tableau de bord qui nous permet tout simplement de pouvoir anticiper. La réussite de nos objectifs de 90 % d'emplois locaux minimums repose sur une anticipation et une bonne connaissance de l'évolution effectivement de cette situation. Là, je dois dire qu'on a un partenaire comme Pôle Emploi qui nous permet de vraiment bien identifier et de nous positionner dans les disponibilités de façon à ce que nous déclenchions suffisamment en amont les formations qui nous permettent de sortir des situations en tension. Quelques illustrations pour revenir aux qualifications, la conduite d'engin – vous voyez que c'est une pelle qui charge le camion, les BTS licence pro et le niveau de qualification supérieur. On aura une forte activité pour former également des CAP de cuisinier pour la base-vie.

C'est un sujet extrêmement important pour nous et, au nombre de questions que nous avons, nous pensons que c'est aussi un sujet très sensible pour les Guyanais. Je crois qu'il faut qu'aujourd'hui nous soyons lucides : peu de Guyanais pensent que nous pouvons atteindre ce ratio de 90 % d'emplois guyanais. C'est quelque chose à quoi nous travaillons et c'est quelque chose pour quoi nous avons aussi déjà une expérience. La première chose que j'évoquais est l'anticipation : c'est aujourd'hui – et nous avons anticipé pour la licence Valoress qui a déjà été créée grâce à l'université – qu'il faut lancer les initiatives de formation. Il faut que ces initiatives de formation ne soient pas déconnectées du milieu guyanais et de son environnement ; ces initiatives de formation vont donc se faire avec les acteurs locaux, qu'ils soient publics ou privés. Il y a des acteurs locaux privés, des sociétés que vous connaissez tous, dont je ne citerai pas les noms pour ne pas qu'on m'accuse de faire de la pub, mais il y a aussi bien évidemment la CTG qui fait de la formation, dispose de budgets pour la formation, la Chambre de commerce idem, les chambres diverses d'agriculture et consulaires, etc. Il faut que ces formations soient incrustées dans leur milieu d'origine et c'est pour cela que nous travaillons effectivement avec ces partenaires. Il faut des formations pour répondre aux besoins du projet actuel. Il faut aussi des métiers transférables, ce qui est important parce que, comme vous le savez, nous avons un horizon de production qui va être au minimum de 12 ans. Les ressources actuelles identifiées peuvent laisser penser qu'on fera entre 15 et 20 ans, mais, aujourd'hui, comme vous le savez, tout cela dépend de paramètres qui ne sont pas connus, donc pas maîtrisés. Il faut donc prévoir tous les cas de figure, y compris effectivement le cas de figure correspondant à un arrêt au bout de 12 ans. Il faut donc que ces jeunes soient formés de façon extrêmement polyvalente – et j'insiste là-dessus – de façon que le savoir-faire qu'ils auront acquis dans la conduite de leurs activités en milieu minier puisse se transférer à d'autres activités. Il y en a une qui vient bien évidemment à l'esprit de tout le monde, c'est la porosité entre les activités que vous venez de voir et celles du BTP. On a parlé tout à l'heure d'un GIEQ – je crois que c'est Monsieur MATTERA –, c'est pour ça d'ailleurs que nous travaillons avec les GIEQ BTP de manière à ce qu'on ne double pas ces activités, qu'on soit économe sur l'argent qu'on va mettre dedans et qu'on puisse au contraire former plus de jeunes.

J'ai parlé d'anticipation : voilà où nous en sommes aujourd'hui. Sur les métiers de la mine, nous avons absolument besoin de lancer ces préformations, ces sensibilisations et ces actions de formation en année – 3 et – 4. Je rappelle que, pour nous, l'année de démarrage est l'année 2023, c'est-à-dire que c'est en ce moment que nous sommes effectivement en train de travailler sur la mise en place de ces formations. La construction de la route n'est pas une activité minière, c'est une activité du BTP. Il faut qu'elle se fasse au moins 2 ans le démarrage du site parce qu'on a besoin de la route pour apporter les équipements sur la base-vie, etc. On est donc là aussi actuellement en train de travailler avec la Fédération du BTP pour permettre de commencer les formations sur ces spécialités. La construction de l'usine, c'est aussi du BTP et là, plus on va vers le bas, plus on se rapproche de la mise en production de l'exploitation. On va passer à des formations plus proches des métiers du BTP pour arriver à des métiers qui seront après plus proches de ceux de l'exploitation minière.

Quelques chiffres pour simplement illustrer le fait que nous avons conscience que la situation de l'emploi et de la formation est complexe en Guyane. Nous avons conscience que ça nous donne l'obligation d'anticiper beaucoup pour lancer ces formations, mais, par contre, nous avons une vraie motivation : partout ailleurs, dans le secteur minier, ces chiffres de 90 % sont atteints, voire dépassés. On a cité quelques exemples ici : la Tanzanie a 82 % d'emplois locaux, le Ghana 97 %, le Pérou 98 % et le Chili 99 %. Si on ne prend que ces quatre – on ne les a pas choisis, on a choisi de prendre un peu d'Afrique et un peu d'Amérique du Sud parce que c'est là où il y a beaucoup de mines ; il y a des territoires qu'on ne pouvait prendre en exemple –, on arrive à 94,4 % d'emplois locaux. Nous sommes donc convaincus, sur ces bases-là et sur les bases des tableaux qui vont suivre, que c'est un objectif, si nous anticipons suffisamment la formation, réalisable parce qu'il se réalise ailleurs et quelquefois dans des contextes plus compliqués à gérer, en particulier dans le milieu de la formation. J'en ai ajouté d'autres parce que ceux-là sont ceux qui sont à l'intérieur de notre groupe Nordgold : en Russie, 4 600 locaux, 7 expatriés, Kazakhstan, etc. Je ne vous fais pas le total, mais, là, on arrive, dans le groupe Nordgold lui-même, à 97,9 % d'emplois locaux, donc très peu de personnels expatriés. Vous comprenez donc que nous sommes vraiment accrochés à cet objectif et qu'il ne nous semble pas irréaliste, comme on nous pose quelquefois la question dans les réunions.

Passage d'une vidéo

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je n'avais pas prévu ce petit film de 5 minutes dans mon déroulé.

Nous allons passer aux questions du public. Je rappelle une chose : on se lève, on se présente et on attend d'avoir le micro pour poser sa question. Et on essaye d'être le plus concis possible. Il y a Monsieur GIRAULT qui veut poser une question. Je vais en prendre d'abord quatre et, après, on demandera à la maîtrise d'ouvrage de répondre. Monsieur GIRAULT, vous Monsieur, vous ensuite, et puis le Monsieur derrière.

Rémi GIRAULT, Guyane Nature Environnement

Bonjour. Je voulais juste observer déjà qu'il n'y avait aucun élu dans la salle. Il faut croire qu'ils ne s'intéressent pas à la problématique de l'emploi en Guyane.

Ensuite, j'ai remarqué que, dans les chiffres que vous présentiez concernant l'emploi, vous employez les chiffres de Pôle Emploi d'octobre 2016. Du coup, j'ai l'impression que vous ne cherchez pas à suivre l'actualisation de vos statistiques d'emplois. J'aimerais donc savoir si vous croyez vraiment en la viabilité de votre projet.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur ?

Arthur LAUNEAU

Bonjour. Avant de poser ma question, j'aimerais répondre à Monsieur : en fait, un des éléments d'explication peut-être de l'absence des élus ce matin, c'est qu'ils étaient conviés à une réunion sur ce sujet jeudi soir à la CTG, où ils étaient venus effectivement en nombre.

Ceci dit, cela me permet d'assurer une transition. Je ne suis pas spécialement favorable au projet ; néanmoins, je tiens à saluer la qualité de la présentation qu'on vient d'avoir. Indépendamment des petites réserves qu'on peut émettre çà et là, je trouve que c'est une présentation qui a le mérite d'être extrêmement claire : elle est détaillée, elle répond aux attentes des personnes qui sont présentes ce matin, je pense, en tout cas en termes de situation actuelle. Et pour avoir un certain nombre de prévisions par rapport au projet, et plus largement sur la situation en Guyane, je regrette beaucoup que cette présentation n'ait pas été effectuée jeudi soir alors que cette question des critères de réussite de l'atteinte de cet objectif de 90 % d'emplois en Guyane a été posée à trois reprises jeudi soir, deux fois par les élus, une fois par moi-même, et que Monsieur PARIS, qui était présent, n'a pas été en mesure, sans esquiver de manière aussi précise tous ces éléments, d'expliquer un minimum tout le travail que vous avez effectué et que vous avez présenté ce matin.

Une petite question de détail : sur le tableau que vous avez présenté sur le comparatif du pourcentage atteint dans chaque pays pour l'emploi local dans la mine, sur une diapositive, le tableau présentait deux colonnes « local » et « expatrié ». Or, la Guyane n'est pas un État, c'est une collectivité française. Est-ce que vous pourriez donc bien préciser le fait que par « local » vous n'entendez pas « national » et que, pour le projet Montagne d'Or en Guyane, vous parlez bien d'emplois guyanais et non d'emplois français. Merci.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

D'abord Monsieur et ensuite Monsieur.

Pierre FOULQUIÉ

Bonjour. Je salue également la clarté de la présentation qui a été faite ici ainsi que la clarté du document du maître d'ouvrage, mais il y a quand même un petit détail que j'aimerais pointer parce que je suis un petit peu circonspect à cet égard : page 40, on nous dit que l'Ouest guyanais est un territoire en difficulté exacerbée, ce qui a été montré par Monsieur tout à l'heure, je me permets de citer deux petits paragraphes très vite. « *Aujourd'hui, près de 75 % des jeunes n'ont aucun diplôme. Les infrastructures existantes n'offrent pas des conditions de scolarité satisfaisantes au regard de la croissance démographique. Cette situation est en outre susceptible de s'aggraver puisque les effectifs de lycéens devraient doubler d'ici 2030* ». Et, un petit peu plus bas : « *À cela*

s'ajoute la difficulté de se loger puisque la production de logements ne suit pas la demande liée à la croissance démographique. Pour pallier ce manque, l'habitat informel dit spontané se développe de manière importante depuis plusieurs années en Guyane, apportant son lot de difficultés dans les domaines de la santé, de la sécurité, de la sûreté et pour le développement du territoire ». Donc, à ce titre-là, je remarque que le maître d'ouvrage a fait une photographie relativement précise des problèmes que rencontre la Guyane. Un peu plus loin, page 102, on trouve : « Une démographie impactée localement ». Je vous pardonne l'anglicisme que je trouve très moche, mais ce n'est pas très important. « Le projet Montagne d'Or pourrait entraîner un accroissement de la population de la commune de Saint-Laurent-du-Maroni avec l'augmentation des emplois directs et indirects. Cet afflux potentiel vers l'Ouest guyanais pourrait générer alors une augmentation de la demande de... »

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Essayez d'arriver rapidement à votre question, s'il vous plaît.

Pierre FOULQUIÉ

Laissez-moi parler, s'il vous plaît ! *« Cet afflux potentiel vers l'Ouest guyanais pourrait générer alors une augmentation de la demande de logements et de services de toutes sortes, ainsi qu'une pression supplémentaire sur les infrastructures scolaires, de santé, les services d'utilité publique. Il encouragera certainement les investissements publics et privés avec un effet positif sur la croissance du territoire »*. Donc, en un mot, ma question est : comment se fait-il qu'avant votre arrivée, la très forte pression sur les services d'éducation, de santé, de logement, soit une catastrophe pour les Guyanais et que, avec votre arrivée, l'augmentation de cette pression soit tout d'un coup une bonne nouvelle ? Comme l'a dit Monsieur tout à l'heure, nous sommes déjà à un taux d'emplois publics dans l'Ouest guyanais très important. Vous nous avez laissé entendre que l'État n'emploierait pas plus de monde, donc je comprends pas plus de profs, pas plus de médecins, pas plus d'infirmiers, donc une pression sur ces services-là déjà difficilement tolérables et donc vous vous félicitez qu'elle soit accrue. Voilà ma question.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Dernière question.

Edwin SANDOT

Je vais changer de perspective, je vais interroger aussi les opposants. Concernant les chiffres qui sont avancés, je pense qu'il est important dans un débat de parler de faits. On constate que, sur les réseaux sociaux, sur beaucoup de médias, on parle de 420 millions d'euros de subventions. Je parle du rapport de la WWF. On peut s'interroger sur ces chiffres. Vous vous rendez compte : 420 millions d'euros de subventions dans un territoire qui n'a pas d'argent, l'État qui n'a pas d'argent ! On n'a malheureusement pas d'élus aujourd'hui avec nous. Vous pouvez leur poser la question : ils vont mettre 420 millions d'euros pour la Montagne d'Or ? En fait ce chiffre est faux. Malheureusement, il est repris par les médias, il est repris par la population, on manipule l'opinion publique pour lui faire croire ce genre de chiffre : c'est grave ! Aujourd'hui, si on doit prendre un débat à cœur, en tout cas s'en occuper, il faut parler des faits. En réalité, vous avez quelqu'un qui est présent, qui a rédigé le rapport Cyclope, les chiffres seraient de 170 millions d'euros et pas pour des subventions, mais pour des exonérations, des exonérations sous forme de crédits d'impôt et des exonérations de taxes. Je pense qu'on peut parler d'octroi de mer. Ça veut donc dire que, pour être exonéré, il faut payer des impôts. Vous vous rendez compte ! Donc ça veut dire qu'on est en train de faire croire...

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Pouvez-vous arriver à la question ?

Edwin SANDOT

J'aimerais bien que WWF, qui est présent ici, nous explique comment ils ont obtenu ce chiffre, comment ils ont transformé des exonérations en subventions. Parce que je fais partie d'une association, et ce serait génial, génial ! Il faut donc aussi se poser les bonnes questions. C'est pareil sur les 2 % qui sont affichés...

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Je ne veux pas vous couper, mais juste vous rappeler que la question de la fiscalité sera traitée dans la troisième partie. D'ailleurs...

Edwin SANDOT

Alors, je reviendrai tout à l'heure.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

D'ailleurs, pour la maîtrise d'ouvrage, Monsieur CHALMIN fera une intervention tout à l'heure.

Messieurs de la CMO, vous avez une réponse aux trois premières questions ?

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie Montagne d'Or

Je vais répondre à la première question sur les chiffres de 2016. C'est un regret que nous partageons avec vous. Nous essayons de travailler sur les chiffres les plus récents dont nous disposons et qui émanent d'organismes qualifiés, sérieux, parce qu'on peut tout faire dire aux chiffres. Nous nous sommes appuyés sur deux séries de sources, les sources de Pôle Emploi, et je pense que Pôle Emploi utilise les mêmes sources que nous, qui sont celles de l'INSEE pour tout ce qui est démographie, emploi, etc. Comme vous le savez, les chiffres de l'INSEE sont souvent publiés avec 3 ans de retard, voire 4. On utilise donc les chiffres disponibles, c'est tout.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Je vous remercie pour les compliments sur notre présentation. Vous avez évoqué la réunion qui était organisée par la CTG et la CICIG, réunion dont je n'étais pas maître de l'agenda et des sujets à traiter. On m'a demandé de parler de certains sujets, c'est pourquoi nous avons mis l'accent sur les retombées plutôt que sur l'emploi, même si nous avons abordé rapidement l'emploi. Il me semble que la seule question qui a porté sur l'emploi était sur la préférence locale, sujet qu'on n'aborde pas ici non plus parce que, comme je l'ai expliqué, légalement, on ne peut pas le faire. Par contre, on renouvelle notre engagement. On sait que dans l'ensemble de nos opérations et dans l'industrie minière, que ce soit en Amérique du Sud ou en Afrique, comme cela a été montré, on a un pourcentage d'emplois locaux très important, qui est largement supérieur à 90 %. Il n'y a donc pas de raison qu'en Guyane on ne puisse pas faire autrement, et c'est un engagement que la société prend d'employer en priorité des Guyanais.

Vous posez la question de savoir ce qu'ici on appellera « local » et « expatrié ». Vous avez raison, sur certains pays, souvent en Afrique, il y a des expatriés et des habitants du territoire. J'ai posé la question moi-même à un ministre pour avoir une idée, et il m'a répondu très clairement. Il m'a dit : Monsieur PARIS, un emploi guyanais, c'est l'emploi d'une personne qui réside légalement sur le territoire et qui a un permis de travail et travaille légalement sur le territoire. Donc toute personne vivant et travaillant légalement sur le territoire est considérée comme un emploi guyanais.

Pour la question un peu plus complexe et touffue du Monsieur sur la gauche, qui ne m'écoute pas, il y avait bien des difficultés avant et il y en aura encore pour un certain temps en Guyane, et nous ne disons pas que nous allons embaucher l'ensemble des Guyanais ; nous ne disons pas que même l'industrie minière, la filière dans son ensemble, a vocation à embaucher tout le monde. La filière, on disait tout à l'heure qu'elle représente 400-450 emplois aujourd'hui ; avec un projet comme Montagne d'Or, on ajouterait de l'ordre de 750 emplois et il y a d'autres projets qui sont en train de se développer avant nous, par exemple l'usine et le projet de Auplata, d'autres pourraient suivre. On voit donc que la filière pourrait probablement employer quelques milliers de personnes. Je faisais le calcul tout à l'heure, on a besoin de créer 2 000 emplois par an : nous, on va en créer 750 directs, mais on a aussi tous les emplois indirects des sous-traitants qui vont être mobilisés pour nous et les employés de nos sous-traitants vont aussi consommer. On peut discuter sur le chiffre, 2,5, 3 ou 4, mais on sait qu'il y a de l'activité induite. On pourrait donc dire entre 3 et 3 700 en tout : si on divise par les 12 années minimum que durera le projet, cela fait quand même un apport pour la Guyane de l'ordre de 300 emplois par an. C'est loin des 2 000 dont on a besoin, mais c'est déjà 300 emplois de plus qu'on peut apporter.

Pierre FOULQUIÉ, intervention hors micro

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Oui, mais comme vous avez lu 3 pages, on a eu un peu de mal à suivre ! Vous pensiez qu'on allait tout changer, ce n'est pas ça ?

Pierre FOULQUIÉ (intervention hors micro)

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Alors faites un résumé la prochaine fois !

Pierre FOULQUIÉ

Je fais rapidement le résumé. Page 40, vous dites qu'en ce moment, en Guyane, c'est terrible, on a une grosse pression sur les services de logement, de santé, d'éducation, et grâce, à la création des emplois de Montagne d'Or, on va augmenter cette pression sur les emplois, la santé, l'éducation et c'est génial ! Voilà, c'est juste ça.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

C'est une pression, mais vous savez que, pour construire des emplois, il faut aussi pouvoir les financer et, pour les financer, il faut avoir une économie, il faut avoir des revenus. Donc, on crée des emplois, mais on crée aussi du revenu, qui va permettre de financer des infrastructures, financer des investissements en logements, financer des investissements dans l'éducation, qui permettent justement d'accompagner une augmentation qui pourrait être engendrée dans l'Ouest guyanais, liée au développement de notre projet ou d'autres projets.

Sur le dernier sujet, et je vous remercie pour la question, mais ma remarque sera plutôt pour la partie économie du projet. Je ne répondrai donc pas pour l'instant, je pense qu'on attendra la réponse suivante. Juste pour quand même utiliser la question en termes d'emplois : il a été dit plusieurs fois qu'avec ces 420 millions de subventions, on pourrait créer des centaines, voire des milliers d'emplois. Il est quand même important de renouveler ce point : il n'y a pas de subvention, ça va donc être très compliqué de créer des emplois avec ces subventions et, si WWF veut nous expliquer comment, je suis preneur.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Monsieur DOUBOUILLÉ, la dame là-bas et Madame ici. Trois questions.

Michel DUBOUILLÉ, Guyane Écologie, Or de Question

Je suis un opposant à ce projet Montagne d'Or en tant que porte-parole d'Or de Question et secrétaire régional de Guyane Écologie. Je ne répondrai pas à la place de WWF qui est ici présent et qui, je pense, aura l'amabilité de vous rappeler les raisons du chiffre qui a été évoqué.

Je voudrais quand même citer ici deux éléments avant de dire un certain nombre d'autres éléments. D'abord l'emploi local. On parle d'emploi local depuis le début de ce projet. Quand nous parlons d'emploi local, nous parlons d'emplois guyanais. Oui, nous pensons aux Guyanais qui résident. Ce n'est pas une question de couleur de peau, Monsieur PARIS, mais quand vous précisez aujourd'hui, lorsque vous vous sentiez prisonnier de cette donnée d'emploi local dans les débats, quand vous êtes amené à préciser la notion de « résidentiel ». Vous savez, Monsieur PARIS, les tours de passe-passe dans ce domaine-là, on peut les faire facilement : je vous fais une attestation de résidence, vous êtes résident localement, je vous embauche, mais ça n'empêche que vous arrivez de je ne sais où, de Russie, du Canada, du Pakistan, d'où vous voulez, je vous embauche. Vous voyez donc que cette notion d'emploi local a une importance très particulière avec les connotations qui pourraient en dériver.

Le deuxième point que je voudrais mettre en avant : vous vous êtes vanté d'avoir mis en place la licence Valoress, la valorisation des ressources, je vous rappelle le débat qu'il y a eu hier à la CTG où le président de l'université vous a fait rappel que ce n'était pas vous qui avez permis cette mise en place de la licence, mais qu'elle existait depuis bien avant vous. Je crois qu'il faut rendre à

César ce qui est à César avant de dire « je fais et je vous fais bénéficier ». Donc, le bénéfice qu'a la Guyane sur ce domaine-là, zéro !

Maintenant, j'en viens à ce que j'ai envie de dire. On est là pour parler d'emploi. Qu'avons-nous besoin en Guyane ? Nous avons besoin d'emplois durables, nous n'avons pas besoin d'emplois sporadiques. Nous avons besoin d'emplois durables et le mal de la Guyane aujourd'hui, par rapport à son développement, il est lié à un manque de courage politique sur l'organisation des filières à court, moyen et long terme. Je ne crois pas qu'il y ait une filière ici présente qui soit capable de me dire le contraire, bien au contraire. J'ai eu l'occasion de rencontrer Monsieur CHAYA de la Chambre de Commerce, qui a confirmé effectivement cette problématique et qui les amène à accepter des projets sur lesquels ils ne seraient peut-être pas forcément preneurs, mais simplement : faute de grive, on prend du merle.

Je parle d'emplois durables pourquoi ? Vous me permettez de douter de la durabilité, pas seulement par rapport à la ressource qui est épuisable, contrairement à d'autres ressources que nous avons qui peuvent être développées différemment. Mais je reprends simplement le rapport du BRGM. Je rappellerai que l'emploi va être aussi lié au cours de l'or qui, lui-même est imprévisible sur une période de 12 ans, dicit Monsieur CHALMIN pas plus tard que lors du débat avec la CTG et lors du débat sur Radio Peyi avec moi. Je vous remercie. Il n'en demeure pas moins que, sur une simple remarque, je parlerai des conditions de travail, mais, surtout, des risques. Vous êtes en mesure aujourd'hui d'établir du...

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur DUBOILLÉ, les conditions de travail seront traitées au deuxième point.

Michel DUBOILLÉ, Guyane Écologie, Or de Question

Je ne suis pas sur les conditions de travail, je suis sur la durabilité de l'emploi et la durabilité de l'emploi est liée, elle aussi à certains points concernant le travail. Je disais donc que vous êtes en train de mettre des verses à stériles, si on regarde les images de votre plan, qui seront au-dessus de l'unité de cyanurisation et qui risquent, en cas de rupture de digue, qui peut être avérée, d'être gravement pénalisable. Et qu'on ne me dise pas qu'il n'y a pas de risque ! Le rapport final du BRGM fait apparaître, en sa page 25, un paragraphe sur justement le potentiel du drainage minier acide. Pour tous ceux qui ne connaissent peut-être pas le drainage minier acide, c'est la conjonction des différents métaux lourds avec l'eau qui, une fois atteinte par l'acidité de ces métaux lourds, a un pH en dessous de 5 et détruit toute la faune et la flore qu'il peut y avoir autour au moment où elle s'épand sur le sol. Et dans les nappes phréatiques, je ne vous dis pas les dégâts. Il n'en demeure pas moins qu'il est dit dans ce rapport que le potentiel de drainage acide qui est évoqué en pages 77-79, qui sont absentes de ce rapport, que la saprolite, dont on nous a vanté les mérites, qui devait être faite pour les digues qui allaient retenir les résidus cyanurés a une épaisseur relativement minimisée...

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Est-ce que vous pouvez être un peu plus concis et revenir au sujet ?

Michel DUBOILLÉ, Guyane Écologie, Or de Question

Oui, mais je veux faire apparaître des incohérences dans le projet. La durabilité nécessite donc qu'on connaisse la perméabilité de cette saprolite compactée sur 2 mètres d'épaisseur pour en déduire le débit de fuite. Il décrit encore le dispositif de traitement des eaux issues du stockage des acidogènes présenté dans l'industrialisation de ce projet et ce rapport dit : « *décrire la couverture finale dont l'objectif est de réduire au maximum l'infiltration en eau tout en protégeant contre l'érosion* ». Ce sont des obligations qu'on devrait nous donner. Et à ça, je rajouterai, concernant le cyanure, que les mesures de cyanure qui nous sont annoncées sont celles du cyanure... Dans le cyanure, il faut savoir qu'il y a deux composantes fortes : le cyanure libre et le cyanure complexe.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur DUBOILLÉ, revenez au sujet de notre atelier. Je vais demander à couper le micro !

Michel DUBOILLÉ, Guyane Écologie, Or de Question

On m'empêche de dire les vérités. Je crois que le cyanure libre va donc être facilement évacuable, l'autre non. Au 1^{er} janvier 2018, le Gouvernement a changé la norme permettant de dire que la quantité de cyanure autorisée à rejeter est toujours la même, sauf que, avant, elle était basée sur ce qu'on appelle le cyanure total, le libre plus celui qui est complexe, et, aujourd'hui, il n'est que sur le cyanure libre, qui est le plus facilement libérable, alors que l'autre est beaucoup plus difficile à évacuer. Merci.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

On va répondre tout de suite.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

On vous remercie pour ces questions qui n'ont pas trait à l'emploi. Je vais donc me concentrer sur l'emploi, mais je vais quand même revenir sur un sujet qui semble vous tenir à cœur, le cyanure drainage acide et le cyanure libre. Je vois que je ne vous intéresse pas non plus, c'est ça qui est incroyable !

Je vais vous expliquer une dernière fois, parce qu'on vous l'a déjà expliqué dix fois. Ce n'est pas grave, on va répéter, parce que vous êtes assez souvent les mêmes. Donc, on va répéter. L'histoire du cyanure libre et du cyanure total, d'accord ? Il y a des décrets, il y a des modifications. Notre entreprise s'est engagée pour le cyanure total, même s'il y a un changement, à prendre la réglementation où la limite est la plus contraignante. C'est donc un non-sujet, que vous avez sorti il y a un an, qui est un non-sujet et qui reste un non-sujet.

Vous parlez de drainage acide. Vous mélangez donc un petit peu tout : le cyanure, le drainage acide, les métaux lourds. Le drainage acide, c'est le drainage qui pourrait intervenir dans les verses stériles s'il y avait circulation d'eau et si on ne séparait pas les roches qui contiennent les sulfures et qui peuvent provoquer l'acidification de la roche et une mise en solution d'une partie des métaux. Comme nous l'avons expliqué – nous ne sommes pas sur le sujet de la technique et je vais quand même finir sur le sujet de la technique –, les verses à stériles dans lesquelles ces matériaux seront stockés prévoient la création de cellules et le matériel acidogène sera isolé rapidement justement des zones météoriques, donc de pluie, et de l'approvisionnement d'oxygène. C'était donc pour répondre à vos questions légitimes sur l'environnement.

Pour ce qui est des risques des employés, c'est une de nos priorités et les choix que nous avons effectués sont justement des choix qui garantissent la protection de l'environnement, mais aussi la sécurité de nos employés. Il est important de rappeler que les personnes qui travaillent sur notre site doivent être protégées. Donc, que ce soit pour la cyanuration avec l'adoption volontaire par notre société du Code du cyanure, qui n'est pas une obligation en France, mais notre engagement direct, est pour communiquer sur ce sujet et garantir que nous assurons la sécurité des employés en premier lieu qui travaillent sur notre site.

Vous avez fait aussi un laïus sur l'emploi guyanais ou pas guyanais. Ce n'est pas moi qui ai apporté l'emploi guyanais, c'est une question que vous nous avez posée et que tout le monde nous pose en permanence, mais il y a une réalité. On voit qu'en Guyane il y a un problème. Il y a malheureusement certains projets ou certaines activités dans lesquelles on a une importation de main-d'œuvre qui viendrait d'en dehors du territoire. Qu'ils viennent de métropole, d'ailleurs en Europe ou d'ailleurs dans le monde, ce n'est pas la question. L'important, et cela a été souligné par les chiffres qui ont été présentés par la DIECCTE et Pôle Emploi, c'est qu'il y a un besoin de création d'emplois sur le territoire. Nous avons un devoir d'employer d'abord les gens qui cherchent de l'emploi à proximité. Il n'y aurait aucune logique économique à aller chercher des gens à l'autre bout du monde, voire en Europe, pour extraire du minerai en Guyane. La logique est qu'on emploie localement parce que c'est une logique économique et que c'est aussi une logique par rapport à la viabilité du projet. On ne peut pas développer un projet contre son environnement, contre la population, il faut qu'il y ait une acceptation sociale. J'assume, ça fait partie des points importants sur un projet.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je demande à tout le monde de revenir au sujet de notre atelier d'aujourd'hui. Madame ?

Yvane GOUA, trésorière des Trop Violans et secrétaire des 500 Frères

Merci à tous les participants de cette présentation, Pôle Emploi, GIEQ et autres, parce qu'en fait, cela confirme ce que l'on pense de ce projet. En l'occurrence, je ne suis pas entièrement d'accord avec ce Monsieur qui dit que la présentation est bonne, ce que vous pouvez dire en votre nom et non au nom de toute la salle parce que, derrière, autant le plan de la présentation est correct, autant j'ai un problème avec les chiffres, autant j'ai un problème avec l'année : donc 2016 pour les chiffres de Pôle Emploi et le fait, à un moment donné, de passer des demandeurs d'emploi Guyane aux demandeurs d'emploi de l'Ouest et de nous dire qu'aujourd'hui vous êtes en capacité, avec le nombre de demandeurs d'emploi sur le territoire, de satisfaire quelques-uns des postes. Aujourd'hui, 40 % de mon activité est dans le BTP ; notre gros souci est de trouver des chefs de chantier, notre gros souci est de trouver des responsables de chantier. J'ai donc un souci quand la présentation dit qu'il y a dans la base 21 demandeurs d'emploi qui correspondent au profil parce que, derrière, aujourd'hui, c'est un souci réel. D'accord ?

Après, au niveau de la présentation, on dit qu'on va faire des formations, que des formations vont être mises en place. Effectivement, aujourd'hui, il y a le GIEQ et le RSMA, que l'on connaît très bien, mais il y a, et il faut le dire, un souci. Cette présentation est belle, elle est mignonne, on est dans le monde des bisounours : si on en croit cette présentation, tout va bien. Non, ce n'est pas ça parce que, comme je vous le dis, on a des problèmes dans l'emploi, nous, employeurs, et, dans la formation, il y a des jeunes qui sont formés et qui restent sur le carreau ; il y a des jeunes qui sont formés, qui sont aujourd'hui aptes à être maçons, aptes à être plein de choses et qui ne le font pas. Tout le boulot qu'on a à faire aujourd'hui, c'est d'insérer ces jeunes-là sur le marché du travail et d'avoir des postes à leur proposer. Quand on dit que, derrière, on va former plus de personnes, excusez-moi, j'ai un doute, parce qu'il faut pouvoir former au bon emploi et il faut pouvoir après garantir l'emploi à ces jeunes. Donc, après, il faudra peut-être demander à ces jeunes s'ils veulent travailler dans la mine, s'ils veulent être ouvriers experts dans la mine. C'est tout le problème.

Après, dans la présentation, vous dites « l'emploi ». On parle d'emploi, je vais rester dans le thème, Monsieur, même si je suis un peu effarée par le comportement que je viens de voir tout à l'heure : tout le monde ici est agacé du fait que Monsieur Michel DUBOUILLÉ parle trop longtemps. Est-ce un espace de discussion ici ou pas ? Est-ce un espace de débat ou pas ici ? Parce que c'est de ça dont on parle : on parle de violence, on parle de quelque chose qui va impacter la population guyanaise, donc on doit avoir le temps de parler de ce qui nous concerne en fait, on doit prendre le temps et ceux qui sont en face doivent prendre le temps de nous écouter, d'accord ? Quand on voit qu'à Saint-Laurent, Monsieur PARIS ne va pas rencontrer la jeunesse autochtone, c'est un problème pour nous, parce que si on veut effectivement faire en sorte que la population soit informée et qu'elle soit correctement informée, il faut la laisser participer, il faut que ça ne vous agace pas de nous entendre.

Je vais en revenir à l'emploi. On dit qu'il y a 22 000 chômeurs sur le territoire guyanais. On nous dit aussi qu'il y en a potentiellement 24 000 qui ne sont pas inscrits. Dans ces 24 000, il faut en prendre 10 % et, du coup, on a le volume total du chômage en Guyane. Je sais que Monsieur, à travers la filière des mines, ne va pas résoudre le problème du chômage, mais, quand même, 750 emplois sur les 22 000, il n'y aurait pas une incohérence ! Après, quand on dit que l'on est capable de garantir que 99 % seront des emplois locaux. Je n'ai pas de problème avec la définition d'emplois locaux parce que, de toute façon, on a l'exemple du CNES où la plupart des employés qui travaillent là-bas vivent sur le territoire, mais sont venus spécialement pour la mission. D'accord ? Donc, on sait comment ça fonctionne. Par contre derrière, quand on dit que l'on est capable de fournir les 99 % et que vous nous montrez des chiffres qui ne sont pas européens, sur des pays ou des zones qui ne sont pas européennes, excusez-nous de douter ! Vous remettrez votre tableau, c'est vous qui le maîtrisez, il n'y a aucun pays d'Europe ! Donc, combien seront payés ces jeunes qui vont travailler dans la mine ? On veut savoir comment vous allez les sélectionner et comment vous allez pouvoir garantir à ceux qui vont être formés que vous allez les recruter, et ça, dès aujourd'hui, parce que c'est votre projet si vous voulez développer un territoire ; c'est ce que vous dites.

Après, vous dites qu'il faut faire des routes en amont. Effectivement, dans la présentation, on voit bien que BTP et mines sont souvent associés parce que, oui, un conducteur d'engins, qu'il soit dans la mine ou dans du pur BTP, c'est le même, donc vous partagez les fichiers. Pôle Emploi a aussi dit que les 2 000 emplois dont a besoin Monsieur sont déjà fournis aujourd'hui par le territoire

d'année en année depuis 2014 et que c'est stable depuis quelques années. Ce n'est donc pas vous qui allez sauver la Guyane en nous apportant des emplois en plus qui permettront de combler ces 2 000 emplois dont on a besoin, c'est quelque chose que l'on sait faire. Donc, ce dont on a besoin, c'est de plus, c'est d'aller sortir du chômage plus de personnes. Merci.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Je n'ai pas eu de question précise, mais je dois répéter une chose : nous sommes dans l'atelier « emploi, formation, retombées économiques ». Nous avons eu déjà plusieurs ateliers sur les différents points, nous avons eu des réunions publiques sur les différents points ; nous avons trois points à traiter ce matin et nous n'en sommes qu'au premier sujet. Nous allons arriver bientôt au deuxième sujet, qui reprend d'ailleurs quelque chose que vous avez soulevé, qui concerne la partie sociale pure ; nous allons y arriver juste après, je vais donner la parole à deux personnes encore après avoir donné la parole à Monsieur PARIS. Ensuite, nous passerons au deuxième point, sinon on n'aura pas le temps de traiter ce deuxième point et ensuite du troisième point, qui est très important, sur les retombées économiques. Monsieur PARIS ?

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Madame, je ne sais plus si vous vous êtes présentée...

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, elle s'est présentée juste avant.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

D'accord, j'ai raté ça. Vous avez soulevé beaucoup de points. Je reprends ce que j'ai dit tout à l'heure : la filière mine n'a pas vocation à embaucher tout le monde. Quand vous dites, ce qui est vrai et qui a été montré avec les chiffres tout à l'heure, que depuis quelques années la création d'emplois permet de compenser l'augmentation d'arrivée sur le marché du travail de jeunes qui sont formés, on a donc une courbe qui commence à se stabiliser. Il n'en reste pas moins qu'il reste de l'ordre de 21 ou 22 000 demandeurs d'emploi qui, eux, recherchent des solutions. Il faut donc bien apporter des solutions à ces gens-là, plus à ceux qui ne sont pas déclarés, le halo de 20 000 en plus. Il existe sur ce territoire des gens qui cherchent du travail. Toutes les opportunités qui peuvent créer de l'emploi sont donc bonnes. On parle d'économie différente, on parle d'agriculture, on parle de pêche, on parle de nouvelles branches de l'économie guyanaise, des branches sur lesquelles il faut investir. La Guyane a besoin de tous ces emplois. Maintenant, la Guyane peut-elle se passer de la mine qui crée déjà 450 emplois aujourd'hui ? Cela ferait 450 personnes en plus qui devraient chercher un autre emploi ? Je ne crois pas. Donc, nous n'allons pas faire tout, nous n'allons pas tout résorber ; simplement, nous participons à la création d'emplois sur le territoire.

Un autre point de votre question a porté sur l'attractivité des métiers : est-ce que les gens sont intéressés ? On parle de BTP et autres. Jusqu'à aujourd'hui, entre nos sites internet et nos deux antennes, ici à Cayenne et à Saint-Laurent, nous avons déjà reçu plus d'offres de service que nous ne pourrions créer d'emplois. Il y a donc réellement des gens qui sont intéressés par ces emplois.

Les autres points que vous avez abordés sur les conditions de rémunération, les conditions de travail, seront abordés dans la suite du débat. On répondra donc à ces questions dans la présentation qui va suivre.

Enfin, nous sommes à l'écoute. Nous avons participé à l'ensemble des modalités officielles de ce débat. Nous voulons rencontrer tout le monde et nous avons eu l'occasion, à travers par exemple les débats de Saint-Laurent-du-Maroni ou d'Awala-Yalimapo, de rencontrer la communauté amérindienne ; à Apatou, on était avec d'autres communautés. L'important, c'est de rencontrer les Guyanais et d'expliquer. Il est logique qu'il y ait des questions. Ce débat est une opportunité pour notre entreprise, il nous permet d'expliquer. Après, on peut avoir des questions, simplement, nous, on dit qu'on s'engage à faire cela, c'est ce qu'on peut faire et on continuera.

Laurent KELLE, WWF Guyane

Je me permets de prendre la parole pour répondre à la question qui nous a été posée concernant le coût public d'un tel projet puisque le WWF a sorti, en septembre 2017, un rapport intitulé

« Montagne d'Or ou le mirage économique » qui, effectivement, estime à 420 millions le coût en termes de...

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur KELLE, s'il s'agit de ce sujet-là, il vaut mieux qu'on l'aborde en troisième partie.

Laurent KELLE, WWF Guyane

D'accord. En tout cas, sachez que je suis bien évidemment tout à fait disponible. Est-ce que vous me permettez deux petites questions complémentaires ?

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Allez-y !

Laurent KELLE, WWF Guyane

C'était plus par rapport aux représentants de l'État dans le cadre du contexte de l'emploi dans l'Ouest guyanais. La DIECCTE nous avait parlé, lors de l'atelier de Saint-Laurent, d'un taux de 16 %, je crois, d'offres d'emploi non pourvues à Saint-Laurent-du-Maroni, bien plus élevé à Saint-Laurent-du-Maroni que dans le reste de la Guyane. Je ne pense pas avoir retrouvé ce chiffre-là ici, je voulais donc savoir pourquoi ces aspects-là, qui sont très importants, ne sont pas systématiquement mentionnés et, au-delà de ça, comprendre quelles sont les raisons, selon vous, de cette difficulté d'accès à l'emploi. On voit bien qu'il n'y a pas simplement une question de manque d'emplois, mais aussi une question d'accès à l'emploi, qui est tout à fait importante et là où des acteurs complémentaires, notamment associatifs, pourraient avoir un rôle décisif à jouer dans l'insertion professionnelle aux côtés des services de l'État. Ça, c'est ma première question.

La deuxième question, sur la présentation de ce matin, concerne les 10 % des 24 000 personnes qui sont dans le halo de chômage et qui sont en recherche active. Là aussi, j'aurais aimé avoir des éléments de compréhension : comment se fait-il qu'on puisse se retrouver dans une telle situation, c'est-à-dire d'un côté appeler à plus d'emplois et, de l'autre, voir que, d'après vos chiffres, une personne sur dix semble activement rechercher du travail ? Je vous remercie.

Michel-Henri MATTERA, Directeur de la DIECCTE (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

On essaye de faire des présentations un peu nourries et donc parfois complémentaires. Les 16 %, pourquoi ? Parce qu'il y a des problématiques de formation. Il y a des emplois qui se présentent et il n'y a pas forcément en face les gens qui ont toujours les formations adaptées. En tant que DIECCTE – je ne suis pas le GIEQ –, je vous ai dit deux choses. La première est que nous appuyons la mise en place de groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Il y en a un qui est prévu et qui est déjà financé par l'État au niveau de l'activité minière comme de l'activité bois, parce qu'il y a déjà eu une activité minière qui existe, donc c'est en dehors de ce projet-là, je le précise. Cela veut dire qu'on mobilise les employeurs pour être des acteurs de la formation sur les formations dont ils ont besoin pour que les personnes qui sortent de la formation puissent avoir objectivement un emploi.

Autre chose sur les chiffres. On parle de 20 % de taux de chômage, 2 000 emplois nécessaires pour maintenir le taux de chômage en Guyane. Quand on calcule ce taux de chômage, qu'est-ce qu'on retire ? On retire tous les contrats aidés. Pour mémoire, on a fait plus de 2 000 contrats aidés et les entrées en formation. Je veux dire que le chiffre que nous avons, le maintien depuis 2014, est grandement lié au déploiement des contrats aidés et du dispositif d'insertion via les plans de formation qui se sont succédé : plan de 500 000 de 2016, plan de 80 000 et maintenant PIC. Le but de former ces personnes, c'est de leur obtenir un emploi après. Le deuxième chiffre comparatif, et je ne m'étendrai pas plus, je donnerai la parole à Pôle Emploi sur le halo du chômage, il se trouve que c'est moi qui ai demandé que l'on fasse cette étude-là, mais sur les problématiques des taux de chômage en métropole de 9 % et en Guyane 20 %.

François DUMORA, Directeur de la stratégie et des relations extérieures à Pôle Emploi

Rebonjour. Je vais essayer de préciser la notion de halo du chômage, les 10 % que j'ai présentés tout à l'heure et qui n'ont pas été bien compris.

En Guyane, nous avons bien 22 000 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, donc les personnes qui font une démarche active d'inscription et qui renouvellent leur inscription tant qu'elles n'ont pas trouvé un emploi. Il faut savoir que ce n'est pas un volume continu, ce n'est pas un stock continu : même si le volume est stable à 22 000 demandeurs d'emploi, ce sont des entrées et des sorties permanentes. En 2017, il y a 8 400 demandeurs d'emploi en Guyane qui ont retrouvé un emploi, qui ont repris une activité ; pour autant, on est toujours resté sur ce volume d'à peu près 22 000. On est donc bien sur des entrées et sorties permanentes.

Le halo de chômage, c'est autre chose. Tous les 2 ou 3 ans à peu près, l'INSEE fait une enquête emploi : elle va donc dans les foyers, comme elle le fait pour les recensements, comme elle le fait pour d'autres types d'enquête, et elle questionne les personnes sur leur situation. Une partie des personnes disent « je suis au chômage », chômage au sens large, au sens du Bureau international du travail. L'INSEE coche donc que la personne est au chômage et elle va lui poser des questions complémentaires : Êtes-vous inscrit à Pôle Emploi ? Oui ou Non. Vous n'êtes pas inscrit à Pôle Emploi, pourquoi ? Je vous ai donc donné un peu les différents motifs : des personnes qui sont découragées, elles ont été inscrites à un moment donné et elles ne le sont plus, des personnes qui ont d'autres freins qui ne leur permettent pas de s'inscrire et d'être en recherche active, freins personnels ou autres, des freins d'accès au service – on sait que pour s'inscrire à Pôle Emploi, on passe par internet, même si on a mis en place des modalités pour que, sur tout le territoire, l'accès soit facilité, ça peut être un frein pour certains. Et dans le questionnement que fait l'INSEE, il leur dit : vous n'êtes pas inscrit à Pôle Emploi, mais vous avez déclaré être au chômage, recherchez-vous activement un emploi ? Sur ces 24 000 personnes, 10 % disent « oui, je recherche un emploi actif ». Je réprécise donc que les 10 % sont bien sur le halo du chômage, ce n'est pas sur les 22 000 personnes réellement inscrites à Pôle Emploi. J'espère avoir éclairci le sujet.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Madame, qui attend depuis un moment ?

Catherine GUIGUI, citoyenne

Bonjour. J'ai une ou deux petites questions et aussi tout simplement une observation.

Concernant la formation, je voulais savoir quelle va être la participation financière de la CMO à cet énorme effort de formation qui va être nécessaire si on veut pouvoir permettre aux demandeurs d'emploi en Guyane d'espérer trouver un emploi ? Ça va être un coût énorme, je pense que vous n'allez pas tout payer, ce qui veut que la CTG, Pôle Emploi et peut-être la mission locale vont payer. Je ne sais pas qui va financer tout cela, mais on va utiliser énormément de fonds disponibles pour un seul projet et il n'y a aucune garantie que les gens formés vont pouvoir travailler pour vous, vont aimer, etc. Cela veut donc dire qu'on va dépenser beaucoup d'argent qui pourrait être utilisé par d'autres filières peut-être plus durables ou plus attractives pour la population locale.

J'ai une autre question. On a bien vu que, pour certains métiers, il n'y a personne sur place ; il va donc falloir former les gens. Je pense qu'il y a des gens qui vont peut-être vouloir, ce qui veut dire qu'à la sortie de leur formation ces gens-là seront formés, mais n'auront aucune expérience. On sait très bien que c'est extrêmement difficile pour les jeunes d'entrer sur le marché du travail quand ils n'ont aucune expérience. Ils ont parfois une formation, parfois même un doctorat, mais ils n'ont jamais travaillé et on ne les embauche pas. Que va-t-il se passer ? Allez-vous vous engager à prendre des débutants ?

Je voulais aussi faire une observation. Vous avez dit à plusieurs reprises que c'était un engagement très important pour vous d'embaucher ces gens, de créer ces emplois, de former les gens, mais l'engagement que vous prenez ou que vous allez prendre est-il contraignant ? Parce que nous avons vu cette semaine en métropole des annonces de la société GE qui s'était engagée il y a 3 ans à créer 1 000 emplois en CDI en France lorsqu'ils ont été autorisés à reprendre la société Alstom ; c'était un engagement vis-à-vis du Gouvernement et, cette semaine, ils ont dit « on est vraiment désolés, on a pu en créer 384 ou quelque chose comme ça, moins de 400, mais, pour les autres, ça ne va pas se faire ». Et tout le monde se regarde et se dit : qu'est-ce qu'on fait ? Voilà ! Alors qu'est-ce qu'on fait ? Je pense qu'on ne peut pas vous contraindre à créer des emplois. Vous, vous avez un engagement, vous êtes peut-être sincère, je l'espère, mais si ça ne

se passe pas, que dit-on à la population ? Et tout cet argent dépensé à former les gens et tout cet argent qui n'a pas été investi ailleurs est perdu quelque part.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Sur ce premier point, ce sera la dernière question parce que cela fait déjà une heure trois quarts que nous sommes sur ce premier point et on n'a pas encore fait ni le deuxième point ni le troisième. Monsieur DUBOILLÉ, sur ce point-là. Non ? Donc, vous répondez.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Merci pour votre question. Pour la formation, on a vu tout à l'heure qu'il y a de la formation sur le territoire. Il y a des gens formés qui ne trouvent pas d'emploi, c'est la deuxième partie de votre question. Notre priorité est d'abord d'employer des gens qui sont formés, qui ont des qualifications et qui n'ont pas d'emploi. Une grande...

Agitation dans la salle

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Oui, mais tout le monde fait partie du peuple guyanais !

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Donc, je réponds à Madame. Il faut donc d'abord employer les gens qui ont des compétences. Certains sont expérimentés. La question de l'expérience est bien évidemment importante, on a besoin de gens expérimentés. Maintenant, on a aussi un programme...

Agitation dans la salle

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Pablo, tu auras la parole...

Paul DÉSIÉ

Merci. Vous savez que je suis venu en Guyane après la guerre, je connais bien mon pays. Il y a des gens qui parlent de la Montagne d'Or, patati, patata. Je veux bien de la formation, mais pourquoi on ne met pas des industries correctes ? La seule industrie qu'on a dû mettre en Guyane était pour faire des crayons Bic, et ça n'a pas continué longtemps. Mettons une industrie correcte. Tandis que là, je veux bien qu'on parle de la Montagne d'Or, malheureusement, je disais ça à mon père, il n'y a plus d'animaux en Guyane, les Indiens et les jeunes se tuent, pourquoi ? Il y a une raison : avant il y avait des animaux, les gens de la brousse arrivaient à manger, à trouver de la viande ; maintenant, les gens qui exploitent l'or tuent tous les animaux, même un petit écureuil ! On ne voit même plus d'écureuil ! Vous connaissez les écureuils, il y a des écureuils en France. C'est pour vous dire ! Si on veut installer quelque chose de sérieux en Guyane, mettons une vraie industrie, parce que là, on va encore piller le pays ! Malheureusement, ils vont piller le pays ! Dernièrement il y avait un peu d'or, ils sont partis en France, on ne sait même pas à quoi ça a servi, les Guyanais n'ont pas pu en profiter, même pendant la guerre : il y avait même des bateaux, il fallait voir ça, on cachait l'or en Martinique. Mais, nous, de quoi la Guyane a profité ? De rien ! Ça a disparu ! Alors, tous ces Messieurs, s'ils veulent travailler vraiment pour le pays, ils n'ont qu'à empêcher déjà les garimpeiros de piller notre or : ça ne sert à rien et c'est un état qui ne se renouvelle pas. Alors, soyons sérieux, on parle d'embauche, il y a bien autre chose à faire, il faut réfléchir, faisons quelque chose de sérieux ! Alors ce sont eux qui prennent la parole, ils mettent soi-disant le peuple au courant, mais au courant de quoi ? Quelle embauche, pour combien de temps ? Après, qu'est-ce qu'ils feront ? Ils seront dans la nature ! Je peux vous dire qu'il y a des étrangers, du Surinam, du Brésil, etc. qui vont tous les jours à la chasse ; ils tuent notre gibier et nos représentants ne le savent pas. Je suis au courant. Nos représentants ne le savent pas. Alors, il faut bien être sérieux : faisons un travail sérieux pour la Guyane et pour la France aussi, parce que ce n'est pas seulement pour la Guyane, c'est aussi pour protéger la France. Alors, faisons des choses correctes dans le pays, et respectez le Guyanais !

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Vous terminez, Monsieur, parce qu'il faut qu'on passe au deuxième point sur le social.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Pour les formations, nous allons embaucher en priorité les gens qui sont déjà formés, expérimentés ou non expérimentés. Nous avons commencé des programmes de formation avec le RSMA, ce sont typiquement des programmes qui vont amener des jeunes qui n'ont pas d'expérience. Nous commencerons, nous, à recruter dans 2 ans, mais ces jeunes-là vont travailler pour le BTP entre-temps. Nous discutons et nous travaillons avec le BTP pour que ces gens puissent trouver un emploi d'ici là et nous nous engageons à terme à les embaucher quand nous commencerons à recruter. Nous aurons donc des embauches pour des gens qui ne sont pas expérimentés et d'autres qui auront une expérience bien évidemment. Mais nous travaillerons et nous allons investir dans la formation. Cela fera donc plus de ressources pour les organismes de formation qui participeront au plan de formation. L'objectif est d'abord d'utiliser ce qui est existant, travailler avec les organismes qui forment pour définir les besoins et, après, il est bien évident que, pour avoir des employés formés, il va falloir qu'on investisse, ça fait partie de notre projet.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Une des questions de la dame portait véritablement sur les contraintes : vous sentez-vous contraints par les engagements ?

Catherine GUIGUI

En fait, ma question était : quelle était vraiment votre participation financière ? Parce que l'on sait que ça coûte cher et qu'il y a toujours plusieurs partenaires qui payent une formation : est-ce la moitié, est-ce 20 % ? Parce que tout ce que vous ne payez pas vient quand même de fonds publics qui vont compléter le budget, on est donc intéressés de savoir.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Le but de la formation est quand même de former des gens pour des emplois qui existeraient. Donc, si nous offrons des emplois, il est logique qu'une partie des organismes de formation qui forment aujourd'hui mettent plus de personnes dans certaines filières sur lesquelles il y aura des demandes et donc des débouchés potentiels. De toute façon, en France, la formation est organisée de telle façon qu'il y a beaucoup d'acteurs différents : il y a les collectivités territoriales, l'État à travers l'Éducation nationale, il y a des acteurs privés. Il y a donc déjà de la formation qui existe.

Sur les formations particulières, si on prend des gens qui ont par exemple un Cacès aujourd'hui sur une petite pelle ou un camion, il va bien falloir les former demain pour les amener sur des gros équipements. Qui va faire ça ? Nous, bien entendu, parce que nous aurons ces équipements-là. Il y a donc toute une partie de la formation que nous ferons en interne avec le soutien d'organismes de formation qui travailleront sur notre site pour former ces gens. Il y a beaucoup de requalifications à faire de personnes déjà formées : vous voyez qu'il y a beaucoup de mécaniciens en Guyane, ce qui est une exception parce que, dans le monde, c'est une denrée très, très rare. Maintenant travaillons pour voir où ils sont aujourd'hui et où on a besoin qu'ils soient demain pour justement faire l'effort pour qu'ils soient au niveau de qualification attendu. Il y a donc réellement un travail qui est fait, en partenariat avec les différents organismes de formation pour évaluer les besoins et, bien sûr, nous finançons et nous finançons une grande partie de notre formation.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

La deuxième partie de la question de la dame concernait l'engagement que vous pouvez prendre sur les emplois.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Les engagements ? On nous a reproché de ne pas faire ce projet pour créer de l'emploi. Non, nous faisons ce projet parce que c'est un projet d'entreprise, qui permet de dégager des bénéfices pour notre entreprise – on vous présentera ça tout à l'heure –, mais qui crée des emplois. Nous allons créer ces 750 emplois parce que nous en avons besoin pour fonctionner. Je ne peux pas fonctionner à 650 demain, c'est donc un besoin. Notre modèle est basé là-dessus : si on veut survivre, si on veut exploiter cette mine, on a besoin de 750 emplois. Sachant que nous ne

touchons pas de subvention, nous n'avons pas d'accord avec l'État, nous n'aurons pas d'accord avec l'État, il ne devrait donc pas y avoir de contrainte réelle. Maintenant, nous avons notre engagement et le besoin lié à la réalité de l'exploitation.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Nous allons donc passer au deuxième point : les conditions de travail envisagées sur le site, les conditions de travail difficiles. On va demander à Monsieur BONADEI d'intervenir d'abord et Monsieur DUBOILLÉ interviendra juste derrière.

Dominique BONNADEI, Délégué à l'emploi, Force ouvrière de la Guyane

Bonjour, je suis délégué à l'emploi et, surtout à la qualité de l'emploi par mon organisation syndicale et, à ce titre, j'ai été amené à négocier les accords collectifs dans le secteur minier en général, pas seulement pour l'activité aurifère. Je n'ai pas de PowerPoint, je ne vais pas vous endormir avec un PowerPoint, je vous propose de vous faire un compte rendu mandat, comme on fait en assemblée générale de syndicat. Partant du principe que tout ce qui se conçoit bien s'énonce clairement, je pense que ce sera très vite compréhensible.

J'image qu'ici tout le monde n'est pas syndiqué et, pour les néophytes, je vais rappeler un petit peu la teneur des accords qui ont été négociés : un accord de classification des emplois, un accord sur les salaires et un accord sur l'organisation du travail en site isolé.

L'accord de classification des emplois, je vais aller très vite dessus, permet d'évaluer la technicité des emplois par la négociation et selon un référentiel métier qui précise les niveaux des diplômes et types de qualification nécessaires à l'exercice du métier. Après, on classe les emplois en trois grandes catégories, qui sont : ouvriers, employés et agents de maîtrise ou ingénieurs et cadres.

L'accord des salaires, tout le monde a bien compris qu'il s'agit de l'accord qui fixe le prix du travail. Quand on parle de prix du travail... Ça en a assis le directeur du travail d'ailleurs ! Ça, il n'y a pas de mal ? C'est bizarre, ça vous arrive dès qu'on prononce le mot « salaire », c'est curieux !

Bref, l'accord de salaire fixe le prix du travail indépendamment de l'environnement du travail parce qu'on va étudier l'environnement du travail à travers l'organisation du travail. Effectivement, au regard de la pénibilité et des contraintes d'exploitation, on va créer un régime indemnitaire spécifique à une activité économique. C'est donc la combinaison de ces trois accords qui forment l'ossature d'une convention collective de branche.

Vous me permettez, je ne peux pas émettre de jugement de valeur sur les accords qui ont été négociés, premièrement parce que je suis partie prenante à la négociation et que, pour un négociateur, il n'y a pas de bon ou de mauvais accord, il n'y a que des accords signés ou pas signés. La caractéristique principale d'un accord collectif de travail est qu'il est perfectible, c'est tout ce qu'on peut en dire. On ne va donc pas se réjouir ici d'avoir plumé la volaille patronale parce que c'est loin d'être le cas, il faut le dire, et on s'inscrit aussi dans un cycle de négociations qui n'est pas terminé. Il y aura notamment un accord assez important sur la formation professionnelle, en lien avec les classifications parce que les employeurs aiment bien parler de compétences, de certifications alors que, nous, on aime bien parler justement de type de qualification et de diplôme pour pouvoir avoir des emplois qui s'inscrivent dans les grilles de classification et dans les grilles de salaire. Il y a donc des accords très importants qui sont en cours de négociation, mais qui ne sont pas conclus, ainsi que des accords sur la protection sociale.

J'en viens maintenant à ce qui intéressera tout le monde, l'organisation du travail en site isolé. On s'est retrouvé face à des problèmes et les problèmes qui nous étaient soumis étaient assez compliqués à résoudre parce qu'on n'avait aucune référence au niveau national. Le Code du travail pose les bases, mais ni le Code du travail ni aucune convention collective ne précisait ce qu'était le travail en site isolé. On a donc réfléchi, on a regardé ce qui se rapprochait le plus : on parle d'immersion, donc on s'est dit que c'était comme le travail sous conditions hyperbares. Visiblement, ça ne satisfaisait pas les employeurs, mais on est quand même resté sur l'idée générale pour trouver ces accords, c'est-à-dire qu'on sera sur des accords qui ne seront pas dérogoires au Code du travail, malgré le fait qu'on sera quand même sur des 70 heures par semaine. Comment fait-on pour ne pas déroger à la législation sur la durée du travail avec un accord qui précise que l'on fait 70 heures par semaine ? C'est assez compliqué. On a donc

simplement scindé la durée du travail sur 2 semaines, c'est-à-dire que vous avez quatre journées de 12 heures, dont 10 heures de travail effectif, ce qui fait une semaine de 40 heures, et les 3 jours suivant, c'est-à-dire lundi, mardi et mercredi, vous êtes toujours sur 10 heures de travail effectif, donc 30 heures, ce qui fait 70 heures par semaine. Mais, effectivement, ça vous donne 7 jours de repos entre deux cycles de travail, parce que le cycle de 7 jours correspondant à 2 semaines donne automatiquement 7 jours de repos.

On avait voulu cette organisation parce que, justement, au regard de l'emploi local, la précédente convention collective n'était pas satisfaisante et les opérateurs miniers ont une interprétation assez libre du Code du travail. Eux avaient des organisations du travail 3 semaines sur site et repos un mois, ce qui fait que c'était exclusivement de la main-d'œuvre étrangère qui était intéressée ; effectivement, les gars restaient 3 semaines en forêt et, après, ils repartaient au Brésil et au Surinam et revenaient. Effectivement, on avait insisté pour avoir une organisation du travail qui puisse enrayer le phénomène ; c'est pour ça que la semaine de travail et la semaine de repos, c'était assez intéressant. Sachant aussi qu'on a négocié 30 jours ouvrés de congés payés sur des journées de 12 heures, ce qui est quand même un peu plus favorable que le normatif du Code du travail ; ça permet globalement, à l'année, de compter sur 150 jours travaillés, ce qui fait que ça laisse du temps pour récupérer des conditions de travail qui sont vraiment pénibles parce qu'il faut tenir en forêt avec un rythme soutenu. Ce sont des journées de 12 heures : même s'il y a 2 heures de pause qui sont prévues, une heure de pause repos plus une heure qui peut être prise à tout moment de la journée, ça reste quand même assez éprouvant physiquement. Le fait d'avoir ces longues plages de repos derrière permet de préserver la santé des salariés, mais je rappelle qu'on est toujours sur une convention collective de branche. Pour savoir ce qu'il va y avoir sur CMO, je ne peux pas vous dire, il n'y a pas de syndicat pour l'instant, ils n'ont pas d'autorisation, on n'a pas de syndicat pour 750 salariés et j'espère que les organisations syndicales, enfin je suis persuadé que les organisations syndicales s'intéresseront au projet et déposeront des listes aux élections professionnelles. Mais, pour l'instant, on n'en est pas, on ne connaît donc pas a priori les conditions d'exploitation de CMO.

En ce qui concerne cette organisation du travail, on s'aperçoit déjà qu'il y a un plus, déjà ça frémit, ne serait-ce que sur les principes généraux. On parle bien des principaux généraux. Ce n'est pas une obligation contraignante pour les employeurs, mais, sur les principes généraux, notamment sur la qualité de la base-vie, certaines entreprises ont déjà commencé, dans cette optique, à améliorer les qualités de leur base-vie. Je pense que la CMO ne sera pas la première à appliquer les accords qu'on a négociés et signés. Selon moi, mais ça n'engage que moi, je pense que le premier à les appliquer sera Auplata. Auplata a déjà commencé à réaménager sa base-vie. On sait donc qu'Auplata a acheté les machines et est quasiment en phase d'exploitation industrielle. Je pense donc que ce sera Auplata qui va inaugurer ces accords parce qu'on ne sait pas si ça va marcher, on est resté dans un cadre général.

J'ai parlé du repos, mais en ce qui concerne le régime indemnitaire, je vais aller droit au but. Pour les ouvriers on sera sur 30 000 euros annuels et, pour les agents de maîtrise, on sera sur 50 000 euros annuels en moyenne. Je vous parle là des minimums de branche. Je ne connais pas les salaires qui vont être pratiqués au sein de la CMO, sachant que, nous, nous négocions des salaires planchers. Ça donne donc une petite idée. Après, chacun peut se forger son opinion, mais, sur cette base-là, rien que sur les emplois directs, c'est presque 30 millions d'euros qui vont déjà être réinjectés en salaire dans l'économie guyanaise. Après, chacun appréciera la somme selon son référentiel. Ces accords, qui sont des accords de branche, dans le cas d'une exploitation industrielle, vont aussi s'appliquer automatiquement à certains sous-traitants parce que, dès lors qu'on est sur une exploitation industrielle sur un site isolé, les entreprises sous-traitantes qui auront besoin d'une implantation sur site, il va bien falloir qu'elles se collent à cette organisation du travail. Elles ne pourront pas fonctionner sans appliquer cette organisation du travail, ce ne sera pas possible. Résultat des courses, il faudra que la CMO ou toute compagnie minière industrielle qui s'installe mette en place une convention de site de façon à pouvoir réguler les activités sur l'ensemble du site. En Guyane, on connaît bien ça : c'est le fonctionnement du centre spatial guyanais : il y a une convention collective de site, plutôt qu'un accord d'entreprise. On peut donc s'attendre, et c'est aussi une question que je pose à l'opérateur... Effectivement, dans le cas de la réalisation de ce projet, envisagez-vous aussi la mise en place d'une convention de site ?

Je viendrai après sur la santé du travailleur parce que ça nous intéresse aussi, nous, organisations syndicales. Ce qu'on a observé, c'est qu'avec la loi Rebsamen 2015, la loi El-Khomri 2016, ordonnances Macron 2017, les CHSCT ont été quasiment mis à genoux, c'est-à-dire qu'on ne peut plus maintenant demander une expertise par le CHSCT sur les conditions de travail des salariés. Avant, les syndicats demandaient cette expertise et l'employeur, lui, signait le chèque ; maintenant, c'est terminé. Donc, ce qu'on voudrait, la revendication qu'on va soumettre à l'opérateur, et qu'on ne peut pas soumettre à la branche professionnelle, c'est effectivement retrouver un CHSCT de plein exercice et un CHSCT dont le périmètre ne serait pas uniquement l'entreprise, mais l'ensemble du site pour les salariés intéressés.

Voilà donc en quelques mots la teneur de cet accord. Maintenant, je peux vous répondre si vous avez des questions concernant l'organisation du travail parce que je conçois que ce mécanisme de 70 heures de travail effectif d'affilée puisse peut-être poser des interrogations. Donc, si vous voulez me poser des questions sur ce thème, je suis prêt à y répondre.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur DUBOILLÉ ?

Michel DUBOILLÉ, Guyane Écologie, Or de Question

Merci. Je remarque quand même que, quand il s'agit de quelqu'un qui est pro-minier, il a du temps de parole et que, nous, on doit être limités. Je vais essayer d'être quand même concis.

En première remarque, Monsieur PARIS, je vous rappelle que les peuples autochtones vous ont dit un non massif à votre projet. Ce référé des peuples autochtones est donc à mon avis incompréhensible.

J'aurais aimé que vous précisiez et que vous rappeliez ici ce que vous avez expliqué lors du débat à la CTG concernant les entreprises et les réponses aux appels d'offres. Vous nous avez expliqué – je parle sous votre responsabilité – qu'il est possible qu'il y ait des entreprises qui soient obligées de venir de l'extérieur parce qu'il n'y a pas les compétences sur le territoire. Obligatoirement, ça va certainement et très certainement impacter l'emploi local. J'aurais aimé savoir effectivement, quand vous précisez telle annonce, à quel type de domaine vous pensez concernant les appels d'offres, en sachant que, dans la mesure où on en est aux appels d'offres, on peut aussi se poser la problématique du travail détaché.

Concernant l'emploi induit dont on parle, il faut reconnaître que les chiffres peuvent être parlants, ils peuvent donner de l'espoir, mais ça peut faire rêver. On est dans le rêve, pourquoi ? Concernant les emplois induits, on a des documents qui nous disent eux-mêmes que ces 3 000 emplois sont induits ; je dis bien qu'ils viennent en complément des 750 emplois directs. Je reprends le document qui dit : « 750 emplois directs en moyenne pendant 12 années, mais l'entreprise évalue aussi à 3 000 emplois les emplois induits ». C'est assez amusant parce que 3 000 emplois induits, cela veut dire qu'un emploi direct rapporte 4 emplois induits. Je rappelle simplement que Monsieur CHALMIN nous a fait remarquer que les emplois induits dans ce domaine-là étaient de l'ordre 2,5 pour un emploi direct au maximum. Alors, quand je fais le calcul, ça me donne en réalité 1 822,5 emplois contre 3 000 annoncés. Et si je pousse le bouchon, on va me dire « allez, on arrondit à 3 », on arrive 2 175 emplois : on est donc encore loin des 3 000 induits annoncés. Nous voyons bien que les chiffres qui sont annoncés dans ce projet sont souvent un leurre si on se laisse aller à cette divagation.

Concernant votre intervention, Monsieur de Force Ouvrière, je rappelle simplement qu'au niveau des organisations syndicales, vous vous prononcez en tant qu'organisation, mais il y en a quand même d'autres qui se sont déjà prononcées contre ce projet, en l'occurrence l'UTG, FSU, Sud et Solidaires et compagnie et que vous vous prononcez pour des salariés qui n'existent pas encore, qui ne sont que sur le papier. Vous parlez déjà de convention de site qui n'est que sur le papier, vous négociez donc derrière le dos de ceux qui seront appelés demain à travailler. Je trouve pour ma part un petit peu cavalier qu'une organisation syndicale puisse avoir ce genre de rapport en direction des ouvriers ; c'est votre droit, c'est votre choix, ce n'est peut-être pas celui qui sera accepté par le personnel qui sera corvéable à merci dans cette entreprise et pour lesquels d'autres organisations syndicales ont une autre analyse que la vôtre. Et c'est dommage qu'on ne leur ait pas donné une tribune pour pouvoir s'exprimer à contre de ce que vous avancez.

Merci.

Dominique BONNADEI, Délégué à l'emploi, Force ouvrière de la Guyane

Monsieur DUBOILLÉ, vous n'avez certainement pas tout entendu. On négocie les accords collectifs de branche du secteur minier, et je peux vous garantir que les salariés du secteur minier sont là depuis bien longtemps, avec effectivement des conditions de travail éprouvantes. C'est pour ça qu'on a négocié ces conventions collectives, et on a une représentation dans la plupart de ces entreprises. Maintenant, vous l'avez signalé, certaines organisations syndicales se sont prononcées défavorablement au projet. J'observe aussi que ces organisations syndicales ne sont pas représentatives dans la branche : quand vous me parlez de la FSU, qui est la Fédération syndicale universitaire, ou de Sud Éducation, ce ne sont pas forcément des organisations représentatives du secteur minier ; donc effectivement, vous comprendrez qu'on ne peut pas leur laisser la parole.

Michel-Henri MATTERA, Directeur de la DIECCTE (Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi)

Pour ce qui est négocié, je répète qu'il y a déjà 450 personnes dans la branche.

Juste quelques chiffres pour parler des rémunérations hors régime indemnitaire parce qu'on a parfois besoin de chiffres. Je vais faire une comparaison sachant que le SMIC est actuellement à 1 492 euros par mois. Un ouvrier dans le BTP, si on fait une comparaison, est à 2 020 euros. L'accord de branche, ce sont les minima : il peut y avoir des accords d'entreprise qui montent au-dessus et le contrat de travail va encore aller au-delà : 2 250 euros par mois, delta 10 %. Pour les Etam 1 537 à 2 879 euros dans le BTP et, dans l'accord de branche mine, 2 300 à 3 500 euros par mois, hors primes, bien entendu. Et pour les ingénieurs et cadres, on est dans le BTP à 2 360 à 3 990 euros par mois, accord de branche minima, et on sera dans la mine entre 2 850 et 5 000 euros par mois hors primes. La seule question est de savoir si vous mettez les gens qui ont une licence plutôt Etam ou plutôt ingénieurs. Peut-être qu'on pourrait vous demander.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Y a-t-il d'autres questions ? Voulez-vous intervenir ?

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Il y avait une question qui va toucher la partie sur les retombées sur le territoire, mobilisation de l'économie du territoire, sur la sous-traitance et les appels d'offres ; je pense qu'on la traitera dans le sujet suivant. De même que pour les emplois, je précise que les 3 000 ne sont pas que les emplois induits : ce sont les emplois indirects et induits, donc les sous-traitants directs en contrat direct avec la compagnie Montagne d'Or.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

D'accord. On va maintenant passer aux conditions de vie.

Christian CLAUDON, directeur du développement, Compagnie Montagne d'Or

Merci beaucoup. Monsieur MATTERA, je reprends quelques chiffres que vous avez déjà cités, mais on n'a pas articulé nos présentations, il y aura une petite redondance, superposition, à ce niveau-là. De même pour Monsieur BONNADEI, qui a cité effectivement des chiffres que vous allez retrouver dans les tableaux que je vais présenter.

Les accords qui ont été signés – Monsieur BONNADEI l'a rappelé – sont des accords de branche, donc ce n'est pas un accord qui lie Montagne d'Or à ses salariés, c'est un accord qui lie la filière mine à ses salariés. Cet accord a été signé en janvier 2017 par les organisations représentatives, ce que je tiens à souligner, à l'exception d'une qui s'est abstenue, je crois, Monsieur BONNADEI. On ne peut donc pas dire qu'on a fait un travail dans le dos des salariés, on a fait un travail long, difficile et qui a abouti, en association avec toutes les organisations représentatives des salariés de la mine.

Ceci étant précisé, on est arrivé à deux types de résultats : une grille de qualifications et une grille de rémunérations. La grille de rémunérations est celle que vient d'évoquer Monsieur MATTERA : ce sont bien des planchers sans tout ce qui est indemnitaire, qui vient s'ajouter à ça. Pour les

ouvriers, on part donc d'un coefficient 1, le plus bas, le niveau du SMIC, donc, vous l'avez dit précisément, mais, grosso modo, 1 500 euros bruts actuellement jusqu'à 2 250 euros. Pour les Etam, on part de 2 300 euros jusqu'à 3 500 euros. Mais il y a des régimes indemnitaires. Je ne suis pas un spécialiste du droit du travail et pas un spécialiste du droit social, mais on a suffisamment travaillé avec les organisations représentatives des salariés pour faire en sorte que tout ce qui est régime indemnitaire vienne bien évidemment s'ajouter à ces rémunérations, qui sont des rémunérations simplement issues du salaire. Sur la base de ce salaire brut moyen ouvrier, si vous prenez cette colonne et que vous la divisez effectivement par quatre, vous arrivez à un salaire moyen brut ouvrier de 1 900 euros mensuels, hors régime indemnitaire, ce qui est quand même 26 % supérieur au SMIC, et ça, c'est le plancher. Quand on y ajoute effectivement les régimes indemnitaires qui sont intégrés dans cette convention collective, on arrive grosso modo à une estimation annuelle, régime indemnitaire inclus, de 30 000 euros. Si on fait ce même calcul sur les personnels plus qualifiés, on arrive à un salaire brut moyen mensuel de 2 800 euros hors régime indemnitaire ou une estimation – vous estimerez le terme « estimation » – annuelle, avec le régime indemnitaire inclus, de 50 000 euros par an. Je ne pense pas, contrairement à ce qui a été dit, que ce soit méprisant à l'égard des gens qui vont travailler pour Montagne d'Or.

On a parlé de l'aspect rémunération, ce qui me semble logique ; on a parlé de l'aspect organisation du travail, et on va y revenir, mais il y a quelque chose qui me semble plus intéressant et qui est vraiment le fruit de discussions et de relations longues avec les organisations syndicales représentatives. Ce qu'il fallait induire dans ce processus, ce n'est pas seulement un niveau de rémunération, pas seulement un niveau d'évolution de la rémunération, mais un niveau de progression de carrière. C'est ce qui m'a semblé important, je vais donc essayer de l'illustrer en prenant juste un cas car, sinon, ce n'est pas très facile. Imaginons qu'on engage un mécanicien, dont le salaire d'entrée est aujourd'hui de 1 850 euros. Vous vous reporterez à la grille précédente, vous verrez que c'est 1 850 euros. Ce mécanicien a un niveau de qualification aujourd'hui qui lui permet de rentrer directement au coefficient – ça n'existe pas, comme vous le voyez, dans les coefficients 1 et 2 – dû à ce niveau de qualification. Quand il va évoluer dans le niveau supérieur, il va passer au coefficient 4 et l'écart de salaire est donc de 1 850 bruts à 2 000 bruts, pour cette partie effectivement, de sa carrière professionnelle. Si ensuite il devient, comme c'est très souvent le cas, chef mécanicien, parce qu'on l'a formé pour ça, et qu'il entre effectivement dans une deuxième phase de sa carrière, il va changer de grille et va passer dans la grille agent de maîtrise : à ce moment-là, le niveau supérieur sera le coefficient 3 pour les techniciens, c'est-à-dire avec une rémunération de 2 800 euros, ensuite coefficient 4, chef mécanicien avec une rémunération de 3 000 euros et, ensuite, quand il aura terminé ce cycle, il pourra arriver au coefficient 5 de chef mécanicien avec une rémunération de 3 500 euros. Cela veut dire que, sur ce parcours professionnel, qui peut durer 1 an, 10 ans, 15 ans, etc., bien évidemment en fonction de la personnalité de chacun, en fonction de son application, en fonction des formations auxquelles il aura assisté, en fonction des performances professionnelles qu'il aura acquises, la durée nous échappe, mais, ce dont on est sûr, c'est qu'à l'issue de ce parcours pour ceux qui atteindront ce parcours, toujours sans l'application du régime indemnitaire, ça fait une progression de 75 % de son salaire par rapport à son niveau de rémunération lors de son engagement.

Pourquoi ça ? Parce que nous pensons que la performance technique et économique du projet est bien évidemment liée à la stabilité du personnel quel qu'il soit, à sa fiabilité, c'est-à-dire bien évidemment à son niveau de formation. Tous les personnels seront accompagnés par des programmes de formation tout au long de la carrière, de manière à ce qu'ils puissent s'intégrer dans le dispositif sur le long terme.

Maintenant les conditions de travail. Monsieur BONADEI les a abordées tout à l'heure, quatre équipes en rotations de 7 jours pendant une durée de 12 heures suivies de 7 jours de repos. Tout le personnel du site sera transféré par bus depuis Saint-Laurent-du-Maroni. Ce sont des détails logistiques, on va passer à la suite. Voilà ce que cela donne de façon un peu plus détaillée. Pour le personnel de jour, les horaires sont 6 heures à 18 heures et, pour le personnel de nuit, de 18 heures à 6 heures du matin. Cela veut dire que la semaine 1, à partir de laquelle il va prendre son travail, il aura 4 jours de travail, 4 x 10 heures, soit 40 heures, et 3 jours de repos. La semaine 2, on aura 3 jours de travail, 3 x 10 heures, soit 30 heures, et 4 jours de repos. On aura donc 7 jours travaillés sur les 2 semaines civiles, soit 70 heures, c'est-à-dire que, sur cette base-là, il y aura forcément des heures supplémentaires, mais il y aura un minimum de 70 heures. Et pour

ce minimum de 70 heures, 7 jours de repos à l'issue de ces 2 semaines civiles. Pour faire simple, c'est 7 jours de travail et 7 jours de repos, 7 jours de travail, 7 jours de repos.

Peut-être que ce n'est pas très facile à lire pour ceux qui sont loin, mais grosso modo ça ne fait qu'illustrer ce que je viens de dire. Il y a 4 équipes, A, B, C et D ; les deux équipes A et B sont au repos cette semaine pour 7 jours, la semaine prochaine l'équipe A va travailler la nuit et l'équipe B va travailler le jour ; ils vont repartir au repos pendant une semaine et, à leur retour de repos, celle qui a travaillé de nuit travaillera de jour et celle qui a travaillé de jour travaillera de nuit. On ne peut l'ignorer, le travail de nuit impacte bien évidemment le métabolisme, il impacte quelquefois la santé des gens et il faut garder cette alternance en permanence pour être sûr qu'effectivement on prend en considération le fait de ne pas faire naître de problèmes liés à la gestion de l'activité jour/nuit.

Quelques diapos sur la base-vie qui ne contiennent pas de chiffres ou d'éléments financiers importants. Le site qu'on proposera est basique, classique : des services de restauration, un bâtiment administratif, une infirmerie, un gymnase, un terrain de sport et des services de proximité parce que, pendant une semaine, il faut bien qu'ils s'achètent leur quotidien, les petites choses dont ils ont besoin, une laverie bien évidemment pour qu'ils puissent faire laver leur linge, etc. Ce n'est pas un immeuble immense, au contraire, ce sont 36 petits bâtiments de 12 chambres et 105 bâtiments de 10 chambres, cuisine et salle à manger pour 500 personnes, 1 500 repas servis par jour, c'est-à-dire finalement un dispositif qui fonctionne 24 heures sur 24. Une supérette, une blanchisserie, un gymnase, un terrain de sport, on en a déjà parlé. Ça, ce n'est pas du photomontage, c'est ce qui existe actuellement sur nos sites : c'est le restaurant d'entreprise du Burkina, là le gymnase, les transports.

On passe maintenant à quelque chose de plus chiffré et je repasse la parole au Président.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Y a-t-il des interventions dans la salle avant que l'on passe au troisième point ?

Yvon CELESTIN, citoyen guyanais

Je reviens sur l'urbanisation du site. Est-elle pérenne ? Je veux savoir si l'urbanisation sera pérenne ?

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

La question est de savoir si tous les bâtiments qui sont là, toute l'organisation spatiale va rester.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

C'est un sujet que l'on va aborder dans la partie suivante avec les retombées sur le territoire. Il y a deux options : l'option 1 où on démonte tout à la fin de l'exploitation, qui interviendra au-delà des 12 années initiales et on revégétalise l'ensemble du site, ou, en travaillant en concertation avec les collectivités et communes voisines, on développe une attractivité qui peut bénéficier de ces infrastructures et on peut envisager une rétrocession de ces infrastructures à la collectivité pour être exploitées à d'autres fins.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Bien. S'il n'y a pas d'autres questions, on passe au troisième point, qui est : le projet Montagne d'Or et l'économie guyanaise.

Catherine GUIGUI

J'ai vu qu'il y avait des restaurants, des logements et des transports. Est-ce que tout ça fait partie d'une sorte de panier que les gens vont avoir ou devront-ils payer un loyer pour leur chambre et payer leurs repas et leur transport ?

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Non, clairement. J'ai fait l'essentiel de ma carrière dans la mine, nous sommes nourris, logés, blanchis sur tous les sites miniers. Pour ceux qui se poseraient des questions sur la qualité des bases-vie modernes, j'y ai passé une grande partie de ma vie et je vous garantis qu'on y vit bien.

Question de la salle (hors micro) sur les travailleurs détachés

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Sur les travailleurs détachés, vous savez certainement que, malgré toute la publicité qu'il y a autour, cela représente un très faible pourcentage dans l'Union européenne. D'une autre façon, il est important pour nous, et je l'ai déjà dit précédemment, de faire travailler des gens qui sont déjà résidents sur le territoire parce qu'on n'a pas prévu d'importer de la main-d'œuvre. Donc nous ne pousserons pas à importer de la main-d'œuvre, notre objectif est de faire travailler les gens qui sont en recherche d'emploi et qui sont formés sur le territoire guyanais.

Laurent KELLE, WWF

Par rapport à ces installations de base-vie, lors de l'atelier sur le même thème à Saint-Laurent-du-Maroni, l'expert qui, je pense, était du BRGM, mentionnait que toutes ces installations étaient situées en aval des installations à risque potentiel, notamment le bassin de stockage des résidus cyanurés. Je voulais savoir si des changements avaient été opérés depuis cet échange pour savoir quel niveau d'exposition à ce type de risque ce personnel encourrait dans ces cas-là.

L'autre aspect, toujours lié à ces questions de risque... Je relisais assez récemment l'étude de faisabilité bancaire qui a été publiée en anglais il y a à peu près un an par les consultants pour NordGold, étude de faisabilité qui, rappelons-le, n'a jamais été traduite en français malheureusement. Cette étude mentionne un risque spécifique lié au glissement de terrain, puisque ce projet spécifique minier est adossé à une colline à forte pente, ce qui a aussi été rappelé lors de l'atelier de Saint-Laurent. Je voulais donc savoir quelles étaient les mesures spécifiques et prioritaires de sécurisation qui seraient éventuellement envisagées, sachant que c'est un risque qui est noté comme assez significatif par cette étude de faisabilité bancaire, qui mentionne que ce risque existe : les glissements de terrain semblent exister même en conditions naturelles sur ces sites ; c'est vrai qu'il y a beaucoup de saprolite sur cette zone-là, la saprolite étant un revêtement particulièrement mobile, notamment en cas de fortes pluies.

Je vous remercie.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

C'est une question importante, que j'ai déjà abordée précédemment en parlant de notre priorité, qui est la sécurité de nos employés. Vous avez raison, nos employés sont les premiers qui seraient exposés à un risque en cas de rupture d'un ouvrage ou de rupture d'une pente. C'est pour cela que les technologies qui ont été choisies sont des technologies sûres pour garantir d'abord la protection de notre personnel et, après, la protection de l'environnement.

Pour ce qui est du parc à résidus, je rappelle que la structure de la digue du parc à résidus est une structure du type de celle du barrage du Petit-Saut ou de l'ensemble des barrages hydroélectriques, sachant qu'en France il n'y a pas deux réglementations, une pour la mine et une pour les barrages hydroélectriques : c'est la même, nous sommes donc soumis aux mêmes contraintes en termes de design et de suivi des installations. On n'envisage pas que les barrages EDF tombent, il n'y a donc pas de raison que les barrages qui contiendront le résidu solide du process se rompent. La plupart des accidents qui interviennent sont sur des bassins qui utilisent des techniques bien différentes parce que ce ne sont pas des bassins construits selon les mêmes réglementations qu'en Guyane.

Sur les premières études, la base-vie était en effet située en aval du barrage de résidu. Nous sommes soumis à la réglementation française et nous respectons cette réglementation. Nous ne pouvons pas construire une base-vie et installer notre personnel en aval d'un ouvrage qui, potentiellement, pourrait avoir un accident. La base-vie a donc déjà fait l'objet d'une étude pour la déplacer : 7 sites ont été identifiés et il y a actuellement 2 sites particuliers qui sont précisés. Bien sûr, cette infrastructure sera déplacée. C'est un des premiers points.

Le deuxième concerne les glissements de terrain. J'ai plus de 20 ans d'exploitation de mine en tant que responsable de grands sites miniers. C'est une réalité, c'est le premier risque dans une mine ; c'est pour ça que nos ingénieurs et nos employés sont formés justement à la gestion de ce risque. La première façon d'éviter le glissement, c'est déjà la façon dont on dessine, dont on conçoit la fosse d'exploitation : on tient compte bien sûr de la géologie, de la fracturation pour orienter les pentes et avoir des pentes qui garantissent la stabilité en tout temps et toutes conditions de nos

ouvrages, donc des pentes. Le seul paramètre qui est pourtant connu et peut être modélisé, mais qui peut varier rapidement, c'est l'eau, l'humidité, la pression d'eau dans les parois, qui peut faire glisser certaines zones. C'est pour cela qu'au cours d'une exploitation on a en permanence des dispositifs installés dans les parements, qui permettent de pomper cette eau, et un contrôle à la fois des parements et de la pression d'eau interstitielle pour prévenir tout risque de rupture. Ce sont donc des risques qui existent, mais ce sont des risques qui sont maîtrisés, comme un avion : si vous lancez un objet en l'air, il retombera ; si vous concevez votre avion à peu près normalement, il devrait voler. Il n'y a donc pas de raison que les ingénieurs miniers soient incapables de concevoir des fosses minières qui tiennent. Je vous ferai remarquer que, ces dernières années, il y a bien eu certains accidents, mais, dans la majorité des cas, le personnel avait été évacué parce que, justement, aujourd'hui, même dans les pays qui n'ont pas la réglementation française, il y a des dispositifs de mesure qui permettent de prévenir une rupture : on voit la rupture arriver, si elle n'a pas pu être évitée avant, et on évacue le personnel.

Laurent KELLE, WWF

Merci pour ces informations. J'ai entendu plusieurs fois dans les médias effectivement ce parallèle entre le barrage de Petit-Saut et ces digues. Je mentionnerai juste une différence qui peut être significative, c'est le matériau de construction : à ma connaissance, Petit-Saut n'est pas fait en compacté, il est fait en béton.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Le nôtre non plus. Je ne sais pas pourquoi... Excusez-moi, je réagis directement parce que ça évitera de faire traîner le débat ! Je ne sais pas pourquoi il circule partout que le barrage sera construit en saprolite compactée. Le barrage sera conçu en respectant la réglementation, il aura donc une quantité de matériaux rocheux très importants et des saprolites compactés sur l'amont, ce qu'on appelle le noyau du barrage, pour permettre l'étanchéification. Les normes qui sont appliquées aux barrages hydroélectriques s'appliquent à nous, il y a donc les mêmes contraintes de construction.

Laurent KELLE, WWF

Et le barrage de Petit-Saut est en béton armé.

Arthur LAUNEAU

Une question pour rebondir sur ce qui vient d'être dit. Monsieur PARIS, vous avez répété aujourd'hui ce que vous avez déjà dit jeudi, je cite : « Personne n'a envisagé qu'un barrage cède ». C'est faux : c'est un des risques qui est compris dans les documents d'information sur les risques majeurs qui sont émis dans les communes, en métropole par exemple. Ma question est donc : bien que vous ayez prévu énormément de dispositifs adéquats, des mesures, etc., pourriez-vous nous informer de manière plus précise, avec des éléments, sur par exemple les procédures que vous prévoyez en cas d'évacuation nécessaire de la base-vie, si jamais un accident devait se produire, même si j'ai bien compris que vous mettiez tout en œuvre pour qu'il ne se produise pas ? D'autre part, avez-vous prévu de prendre en compte les potentiels impacts financiers sur le projet que de telles procédures pourraient engendrer ? Merci.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Par rapport au risque, vous avez raison, nous devons anticiper ces risques. Comme je l'ai dit, nous construisons pour que la rupture n'intervienne pas. En revanche, bien entendu, les infrastructures en aval seront déplacées, donc la base-vie qui avait été positionnée au mauvais endroit, va être déplacée. Comment le sait-on ? En fait, nous avons déjà commencé à faire des études de rupture et nous avons donc modélisé l'onde qui serait créée par une rupture, nous pouvons donc mesurer son impact. Il est bien évident que le personnel ne sera pas exposé directement ; son évacuation, si elle devait se faire, se fera par une route, route qui est aussi conçue pour être accessible même si un accident intervenait. Les risques sont bien entendu prévus, leur gestion est prévue et nous serons de toute façon un site Seveso. Nous avons donc obligatoirement des plans de prévention internes au site et aussi des plans de prévention avec les autorités et les services de secours extérieurs pour justement pouvoir réagir en cas d'accident qui n'impacterait que l'intérieur du périmètre du site, voire l'extérieur si l'accident ne pouvait pas être contenu dans les limites du

périmètre. Donc tout cela fait bien sûr partie des études qui seront finalisées avant le dépôt possible du dossier de demande d'autorisation.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Madame ?

Yvane GOUA, trésorière des Trop Violans et secrétaire des 500 Frères

Monsieur PARIS, excusez-moi, je réinsiste sur les questions parce que la réponse ne me convient pas. Du coup, c'est compliqué parce que vous ne voulez pas qu'on prenne des exemples du Burkina ou d'autres en termes d'accident et, pourtant, ce que vous ne présentez là en termes de base de vie vient d'Afrique. Il va donc falloir juste être un peu plus coopérant dans ce que vous nous présentez pour que l'on puisse, nous, population, mieux comprendre. On a un vrai problème en Guyane sur la santé, d'accord ? On a un vrai problème en Guyane avec par exemple le CHAR et, aujourd'hui, tous les accès de soin à Maripasoula ou ailleurs dans les communes de l'intérieur, dépendent du CHAR, d'accord. Aujourd'hui, la population guyanaise est, à raison, inquiète sur la façon dont vous allez vous y prendre s'il y a un accident. Et votre job en tant que promoteur, en tant qu'entreprise qui normalement nous propose ce projet-là pour qu'on y adhère, c'est de nous mettre en situation et de nous donner des éléments factuels chiffrés ou de méthode sur la façon dont vous allez gérer ce risque. Ne nous prenez pas pour des enfants, il y a eu un accident récemment, à côté de chez nous. D'accord ? Donc, à un moment donné, si vous voulez que l'information passe et si vous voulez qu'on comprenne, il faut nous expliquer correctement les choses. Donc, les études d'impact concrètes, on les veut, on les exige et il faut que la population les ait. Et un schéma de la façon dont vous allez vous y prendre s'il y a un accident, il faut qu'on l'ait, parce que, aujourd'hui, s'il y a un accident sur la base spatiale, je vous explique et je vous le dis, il y a des hélicos, il y a des moyens déployés par le CNES qui sont mis en œuvre pour intervenir dans une situation dangereuse : ils ont leur route de l'espace, qui n'est pas accessible aux Guyanais lambda et qui n'est accessible qu'à eux. Pourquoi ? Pour pouvoir intervenir. Donc, aujourd'hui, on veut une simulation, on veut un exemple concret de la façon dont vous allez réagir s'il y a un accident.

Et je reprends ma question de tout à l'heure, à laquelle vous n'avez pas répondu, je veux aussi un exemple sur la capacité de fournir les emplois locaux sur des chiffres qui viennent d'Europe, parce que, là, c'était des chiffres qui ne sont pas européens. Donc, si vous n'avez pas la compétence, si vous ne savez pas faire, il faut nous le dire ; si vous ne l'avez jamais fait, il faut nous le dire aussi.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Vous voulez répondre tout de suite.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Je n'ai toujours pas compris la deuxième partie de votre réponse. Vous allez peut-être pouvoir me réexpliquer ça en trois mots. Je veux répondre sur la santé, parce que ce n'est pas un sujet que vous avez abordé. J'ai donc un point déjà sur la santé. Ce n'est pas une question que vous m'avez posée tout à l'heure, il me semble, sur le CHAR et la santé, donc sur les emplois locaux et sur tout le reste.

Il est important de rappeler quand même la phase dans laquelle nous nous situons. Ce débat public intervient en amont du dépôt de quelque dossier que ce soit de demande d'autorisation ou de permis. C'est un processus qui permet à l'ensemble de la population d'être informée et de s'exprimer, de poser des questions. Cela nous permet d'amender notre projet, de réfléchir sur des solutions à certaines des questions qui nous sont posées. Suite à ça, nous faisons des études complémentaires et nous déposerons des dossiers si nous décidons de poursuivre ce projet. À ce moment-là, ces dossiers suivront la voie normale, c'est-à-dire une instruction administrative et une enquête publique. C'est au moment de l'enquête publique que l'ensemble de ces documents pour être consulté et, encore une fois, fera l'objet d'un débat. La concertation ne s'arrête donc pas à la fin du débat, le projet ne va pas commencer à être construit demain ; il y a une longue phase d'autorisations avec encore des concertations qui permettront à l'ensemble de la population de s'exprimer.

Pour ce qui est de la santé, vous avez posé la question. Je me demande si ce n'est pas vous qui me l'avez posée déjà à Saint-Laurent ? Nous sommes un site Seveso, nous devons donc avoir des services de secours sur site pour faire les premières interventions, mais la particularité d'un site Seveso est qu'il y a une coordination des services de secours de l'entreprise et des services de secours du territoire et de l'État. Tout cela est organisé et tous les moyens sont prévus pour être mobilisés rapidement en fonction des différents scénarios qui pourraient advenir (rupture de barrage, fuite chimique, poussière...). Quoi qu'il arrive, ces scénarios doivent être anticipés, étudiés de manière interne et externe, en partenariat avec les collectivités. Tout ça fait partie du processus et pourra être commenté au moment où le projet ira en enquête publique.

Yvane GOUA, trésorière des Trop Violans et secrétaire des 500 Frères

Quand, Monsieur, s'il vous plaît, concrètement ? Est-ce que vous pouvez être plus précis sur les dates ?

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Je rappellerai le processus du débat public. À la fin du débat, un rapport sera produit par la Commission nationale du débat public. Nous aurons 3 mois pour décider si nous poursuivons ou pas le débat. Après ça, on peut déposer les demandes de permis soit immédiatement après, soit des années après, soit des décennies plus tard.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Rapidement, Monsieur DUBOILLÉ, parce que, pour le troisième point, on a déjà dépassé largement le temps...

Michel DUBOILLÉ, Guyane Écologie, Or de Question

S'il y avait un temps de parole défini avant le truc, il fallait le dire, mais, en tout cas, permettez-moi juste de rajouter un élément pour compléter la demande qu'a formulée – excusez-moi, Monsieur, je ne connais pas votre nom –, sur les risques liés à la saprolite. Le rapport du BRGM dit que, concernant les stériles, la technique qui a été retenue concernant les verses à résidus est la technique aval. Effectivement, c'est celle qui était préconisée et il est dit dans ce rapport que : « *les cloisonnements constitués de matériaux saprolitiques reposent sur des résidus acidogènes [les drainages miniers acides dont on parlait tout à l'heure] considérés comme compactés et qui peuvent éventuellement être instables et provoquer des ruptures au sein des jonctions des cellules de confinement* ». C'est écrit noir sur blanc dans le rapport du BRGM, je n'ai rien inventé, même si je peux apparaître comme le vilain petit canard.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Je vais répondre rapidement et après on passera à la suite. La définition que vous venez de donner, c'était la mauvaise, c'était celle de l'amont. Donc on construit en amont sur du résidu. Pour la construction d'un barrage aval, tel qu'on va le faire, chaque augmentation se fait en aval sur du substrat qui a été d'abord et avec des matériaux rocheux en grande majorité. La définition que vous avez donnée n'est donc pas celle du barrage aval, mais celle du barrage amont.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

On va passer au troisième point. Je retiens une chose, c'est la question qu'avait posée effectivement à Saint-Laurent Monsieur KELLE concernant le positionnement de la base-vie, qui maintenant fait l'objet d'une étude. Heureusement qu'il avait posé la question à l'époque et, aujourd'hui, il y a de l'avancée.

On va donc passer au troisième point : le projet Montagne d'Or et l'économie guyanaise. Nous devons un point sur l'environnement fiscal avec la Direction des finances publiques de Guyane, sauf qu'on avait prévu de commencer à 11 h 30 et comme on a passé plus de temps sur la question 1, la Direction des finances publiques a dû partir. Mais on va vous laisser présenter quelque chose.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Ce que je propose, avant de passer à la présentation du modèle économique, c'est qu'on puisse donner la parole à Monsieur CHALMIN, qui présentera l'économie de l'or qui couvrira une partie des paramètres du projet.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Voilà. Monsieur CHALMIN, pour une présentation.

Philippe CHALMIN, professeur à l'université Paris-Dauphine et directeur de Cyclope

Je suis professeur à l'université Paris-Dauphine et je dirige un institut de recherche qui s'appelle Cyclope qui, depuis maintenant plus d'une trentaine d'années, publie un rapport annuel sur l'ensemble des marchés mondiaux, donc nous parlons à la fois d'énergie, d'agriculture, de minerais et métaux et, bien entendu, d'or, mais aussi de marchés monétaires et financiers, finalement de quelque chose qui caractérise aujourd'hui un petit peu la planète, c'est-à-dire l'instabilité totale des marchés, que ce soit le prix des monnaies, que ce soit le prix de matières premières, le prix du pétrole, le prix des produits agricoles, etc. Il nous a été demandé par la CTG de faire une étude dans le champ de nos compétences. Je n'ai aucune compétence environnementale bien entendu sur les bases économiques du projet. En clair, cela a-t-il du sens aujourd'hui de chercher encore de l'or et de produire de l'or ?

L'or, c'est vrai, est une matière première un petit peu particulière. Quand vous regardez les marchés de métaux industriels comme le cuivre, le nickel, etc., vous avez d'un côté l'offre minière, de l'autre la demande qui correspond à la demande industrielle. L'or a d'autres dimensions et on le sait bien, parce que, longtemps, l'or a été à la base du système monétaire : jusque dans les années soixante-dix, toutes les monnaies se définissaient par leur poids en or, c'était le système de l'étalon de change or. Tout ceci a changé, mais, malgré tout, l'or a quand même gardé très largement sa valeur symbolique. Grossièrement, il se produit à peu près 3 000 tonnes d'or par an dans le monde et, sur ces 3 000 tonnes, il y en a à peu près la moitié qui va en bijouterie. Dans la partie bijouterie, il y a aussi un peu d'investissement ; les grands consommateurs d'or sont des pays comme l'Inde et la Chine, et il y a une corrélation très amusante sur le prix de l'or, entre le prix de l'or et le niveau des moussons en Inde. La raison en est simple : quand il y a une bonne mousson, les agriculteurs sont plus riches et la saison des mariages donne lieu – pour la dot des filles – à une demande plus importante de bijoux en or. C'est à la fois pour des raisons décoratives, mais aussi pour des raisons presque d'épargne, puisque cet or va représenter, dans des pays peu monétisés, une part de l'épargne du ménage. La moitié à peu près de l'or produit dans le monde part donc en bijouterie, 10 % partent dans les autres usages industriels – vous avez quelques nanogrammes d'or dans vos téléphones portables et autres – et le reste, c'est-à-dire 40 % va partir en investissements : l'investissement des particuliers, qui achètent des pièces d'or ou, quand ils sont plus riches, des lingots, et l'investissement des investisseurs modèles comme les compagnies d'assurances, les caisses de retraite qui tiennent toujours à avoir un peu d'actifs d'or, soit de l'or direct, soit des actions de compagnies minières, et, bien entendu aussi, les stocks des banques centrales. Nos banques centrales en Occident ont en général déjà leur plein d'or, mais les banques centrales comme celles de Chine ou d'Inde, qui sont plus récentes, essaient de remonter la part de l'or dans leurs réserves. Une des caractéristiques aussi de l'or est que l'or ne se perd pratiquement pas. On sait à peu près ce qui a été produit en or par la planète depuis la nuit des temps, de l'ordre de 190 000 tonnes, dont les deux tiers à peu près depuis 1950.

Quand on analyse le marché de l'or, il faut faire rentrer tous ces paramètres en compte. Il y a des paramètres qui sont ce que j'appellerai les fondamentaux. Les fondamentaux, c'est le rapport entre l'offre et la demande, c'est aussi le coût de production. On sait que suivant les techniques, il y a des coûts de production plus ou moins importants. Le coût de production le plus important dans le monde aujourd'hui, c'est probablement en Afrique du Sud parce que ce sont des mines profondes, du souterrain, et ils vont à 2 500 mètres sous terre pour trouver de l'or ; leurs coûts de production sont donc particulièrement élevés, de l'ordre de 1 400 dollars l'once, donc un prix supérieur au prix du marché. Hier, l'or était à peu près autour de 1 300 dollars l'once. Il y a donc quand même des éléments rationnels : le coût de production, la demande industrielle, la demande en bijouterie, les moussons en Inde, etc. Mais il y a aussi, il faut bien le reconnaître, pour l'or beaucoup plus que pour d'autres produits, des éléments irrationnels : l'or est toujours un peu vécu comme une sorte de valeur refuge. Quand vous avez des bruits de bottes dans le monde, le prix de l'or monte. Je

suis sûr que si la rencontre entre Kim et Donald avait échoué cette semaine à Singapour, il y aurait eu de nouvelles tensions, de risques éventuellement d'attaque nucléaire ou autre, et l'or aurait peut-être pris une cinquantaine de dollars l'once. C'est irrationnel et, ça, il faut quand même en tenir compte lorsqu'on analyse le marché.

L'histoire du marché de l'or, pendant longtemps le prix de l'or a été un prix stable puisqu'il était défini par les grands accords monétaires, ceux de Bretton Woods : pendant toute la période qui va de la fin de la guerre jusqu'en 1971, l'or valait 35 dollars l'once. On mesure en once troy qui doit faire 13 ou 14 grammes. Monsieur PARIS, qui ne m'écoute pas, je ne me souviens jamais, l'once, c'est à peu près 13 grammes je crois, à peu près, et c'est ainsi que ça se mesure. À partir de 1971, le marché de l'or s'est totalement libéré. On a eu une première montée des prix qui traîne aux alentours de 800 dollars l'once en 1990. Ensuite, le prix a baissé parce que la fin de l'URSS perturbé le marché avec la libération d'un certain nombre de stocks et les incertitudes sur qui étaient les principaux acteurs des mines d'or en Russie. Ensuite, on a eu une forte période de flambée dans les années 2006-2014, qui correspondent d'ailleurs à la flambée des prix de la plupart des matières premières, et on est monté jusqu'à 1 800 dollars l'once. À l'époque, je me souviens, j'avais des confrères qui disaient : vous allez voir, l'or va monter à 2 000 dollars l'once. On se donne toujours des sortes d'objectifs. Ça n'a pas été le cas, le prix de l'or est retombé, à l'image d'ailleurs d'un certain nombre de matières premières comme le pétrole, aux alentours de 1 000 dollars l'once et, aujourd'hui, à la suite de l'augmentation de la demande mondiale, avec la croissance économique des pays émergents, qui est un facteur qui joue puisque si vous avez une croissance chinoise et indienne qui tourne autour de 7 % par an, il y a de la demande supplémentaire. Aujourd'hui, on est aux alentours de 1 300 dollars l'once.

Honnêtement... Vous me direz, est-ce qu'un économiste peut être honnête ? Intellectuellement, c'est toujours dangereux. Mais, honnêtement, ma seule certitude, c'est que demain le prix de l'or sera différent d'aujourd'hui. Il faut que j'aille un peu plus loin : où peut aller le prix de l'or ? Aucun d'entre nous ne sait quel sera le prix de l'or dans 10 ans : ça, je crois que c'est l'honnêteté. On peut ensuite essayer de raisonner en termes de fourchette, rappelant d'ailleurs que, du fait de sa dimension monétaire, l'or a une bien moindre volatilité que la plupart des autres métaux. Ces dernières années, le cuivre s'est baladé entre 5 et 10 000 dollars la tonne. La palme de la volatilité est le nickel qu'on produit en Nouvelle-Calédonie : lui, il s'est baladé de 5 000 à 55 000 dollars la tonne. On a en permanence cette contrainte du court terme, sachant que les opérateurs miniers, les compagnies minières, sont des gens qui gèrent sur le long terme, qui prennent une décision d'investir aujourd'hui dans la production d'un métal dont ils ne savent pas quel sera le prix dans 10 ans lorsqu'ils seront pleinement opérationnels. C'est le risque minier. Je dirai qu'objectivement je considère, sur les années à venir, qu'on a à peu près un plancher, parce qu'il correspond aux coûts de production marginale d'un certain nombre de producteurs, de l'ordre de 1 000 dollars l'once. Je ne sais pas comment va évoluer la situation géopolitique mondiale et j'aurais tendance à dire qu'on n'atteindra probablement pas les 2 000 dollars l'once. Vous allez me dire qu'entre 1 000 et 2 000, la marge est très vaste. Oui, elle l'est. J'aggraverai même mon cas en vous rappelant que nous sommes soumis à une double instabilité, celle de l'or, dont le prix est exprimé en dollar, et celle du dollar dans son rapport à l'euro. La Guyane est en euros. Une bonne partie des coûts d'exploitation va être en euros ; or, ils vont vendre en dollars. On a donc là une autre anticipation à faire : comment va évoluer le rapport entre le dollar et l'euro ?

Il y a simplement une chose sur laquelle l'ensemble des études – et on a fait un petit modèle là-dessus pour le montrer – le montre bien : il y a une corrélation inverse, non seulement pour l'or, mais pour toutes les matières premières, entre le prix des matières premières et le cours du dollar. Lorsque le dollar monte, les prix des matières premières, sans tenir compte des fondamentaux, ont tendance à baisser ; lorsque le dollar baisse, les prix des matières premières ont tendance à monter. Notre ami de WWF est sorti, je sais qu'il a fait une étude, que j'ai regardée : une de ses hypothèses est de prendre un scénario catastrophe dans lequel l'or et le dollar se casseraient la figure, ça ne marche pas ; l'expérience des marchés montre qu'au contraire nous avons une sorte de compensation d'un côté par rapport à l'autre. Vous savez qu'on a déposé notre étude auprès du débat public, elle est donc aujourd'hui totalement publique. En clair, il nous semble que les hypothèses sur lesquelles Montagne d'Or a basé son projet sont, d'un point de vue économique, relativement valides. À la limite, j'aurais tendance à rappeler que, heureusement, l'activité minière est une activité de risque : les grands mineurs, tout comme les petites compagnies, les juniors,

sont des gens qui prennent du risque. Il n'y a pas de garantie en la matière, ils savent très bien que l'économie de leur projet sera différente suivant qu'ils ont inscrit 1 270 dollars l'once sur la durée du projet, ce qui me paraît raisonnable. Ce sera certainement autre chose, peut-être plus, et je pense plutôt plus, mais ça peut être moins : ça fait partie du risque. Lorsqu'on s'interroge sur la viabilité du projet, je dis simplement que c'est le risque de ce métier très particulier, qui est le métier de la mine. Ça, c'est le premier point que je voulais souligner.

Il y en a un deuxième sur lequel je voudrais quand même insister. C'est celui de l'impact économique sur la Guyane. On a déjà eu un bout de débat avec Monsieur alors que, honnêtement... On a beaucoup parlé hier dans notre débat des emplois induits – et je vous félicite de vos capacités de calcul. C'est vrai que nous avons, sur l'histoire des emplois induits, c'est-à-dire les emplois non directs, mais qui sont suscités par le développement d'une activité industrielle, nous avons un certain nombre d'exemples. Le cas où le chiffre est le moindre, sur lequel on peut se baser, mais c'est un cas très particulier, c'est le modèle de l'Écosse avec le pétrole, avec un facteur 2,5. Vous avez un cas, un peu excessif, j'en conviens, qui est celui du Ghana où on est à 28. Objectivement, lorsqu'on parle au total de 3 000 emplois, je crois que c'est à peu près raisonnable, sans compter bien entendu toutes les consommations induites que ce site peut représenter.

L'important, et c'est là-dessus que je voudrais conclure, parce qu'il se trouve que je suis aussi historien et, dans l'histoire, c'est vrai qu'on a eu beaucoup d'exemples de pays qui n'ont pas su gérer la rente de leurs matières premières. C'est un vrai défi. Il y a quelques cas de pays qui ont su le faire : la Norvège qui, à partir des ressources du pétrole, a créé le plus grand fonds souverain du monde, plus de mille milliards de dollars, à partir des réserves de pétrole : c'est un cas extrême qu'on ne peut pas prendre en exemple. Le Chili a très bien géré la rente du cuivre en isolant les recettes du cuivre et en utilisant cela lorsqu'il y avait des années de moindre croissance. Il est clair que, pour la Guyane, il est fondamental, à mon sens, en mutualisant d'ailleurs les possibilités offertes par d'autres ressources naturelles, et notamment le pétrole, d'arriver à développer, peut-être pas un fonds pour les générations futures car, là, on le garderait en capitalisation et on n'en utiliserait que les intérêts, ce qui peut-être limité, un fonds qui soit utilisé pour la diversification du territoire. Parce que c'est vrai, la mine crée des emplois, peut-être y aura-t-il de la petite bijouterie derrière, mais ne vous faites pas d'illusions de ce point de vue-là. Par contre, ce qui est clair, c'est qu'à partir de là vous pouvez avoir, si ce fonds était mis en place, un véritable développement économique. Je pense, en ayant écouté notamment ce matin, les exposés qu'on a eus sur la situation de l'emploi et d'un emploi qui est essentiellement un emploi public – c'est un fonctionnaire qui vous parle, j'en sais donc quelque chose –, je pense que la mine peut-être, et la Guyane, je l'espère, peut arriver à être un contre-exemple, une activité minière qui sera créatrice de richesses et de richesses que vous saurez bien utiliser.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci, Professeur, de vos explications. On termine.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Pour faire une transition par rapport à ce que disait le Professeur CHALMIN, je rappelle que l'hypothèse...

Philippe CHALMIN, professeur à l'université Paris-Dauphine et directeur de Cyclope

Je reprends, mais vous avez un peu l'histoire. Vous auriez même pu démarrer un peu plus tôt puisque, vers 2010-2011, c'était le moment où on était à 1 800 dollars l'once et, à ce moment-là, il y en avait qui parlaient de 2 000. Vous voyez quand même que, là, c'est le point pratiquement le plus bas au début de 2016 et c'était valable pour toutes les matières premières ; c'est le moment où le baril de pétrole était à moins de 30 dollars. Vous voyez qu'on était à peine au-dessus de 1 000 dollars. Cela vous apparaît très volatil, je vous rappelle quand même, puisqu'on a beaucoup parlé du pétrole, que le pétrole, à la fin du XX^e siècle, en 1998, valait moins de 10 dollars. Le 10 juillet 2008, on était à 147 dollars le baril, on est tombé à 30 dollars début 2016 et on a été ces derniers jours entre 70 et 80 dollars. Ça vous donne quand même un exemple.

Je vous cède la parole.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Tout ça pour rappeler que nous sommes, avec des hypothèses, sur la base de 1 250 dollars l'once, ce qui est plutôt dans la fourchette basse de ce qui est prévu pour les décennies à venir.

Je ne vais pas rester longtemps sur ce slide, mais, ce qu'il est important de retenir, c'est qu'on a 85 tonnes de réserve et 150 tonnes de ressource. Les 12 ans sont calculés sur les 85 tonnes de réserve. On comprend bien que comme on a de la ressource qui va bien au-delà nous envisageons une exploitation qui durera bien au-delà des 12 années. Juste un exemple : des gisements exactement équivalents aux nôtres sont en production depuis plus d'un siècle au Canada. Il y a donc quand même des perspectives.

Si on prend juste les 85 tonnes d'or en once, ça nous fait de l'ordre de 2 500 000 onces à une hypothèse à 1 250 dollars l'once, soit 1 590 euros, cela fait grosso modo 3 à 3,1 milliards. On a des coûts d'exploitation à 1,630 milliard, y inclus les taxes, l'amortissement à 782 millions, l'impôt sur les sociétés payé par la compagnie à 180 millions et un crédit d'impôt de 177 millions, qui font qu'au bout des douze années, après avoir payé 420 millions d'impôts et dépensé 1,6 milliard plus 780 millions, l'entreprise envisage, dans le meilleur des cas, d'engranger un bénéfice d'environ 600 millions. Tout ça peut varier.

Mais ce qui est le plus important, ce sont les retombées pour le territoire. On a déjà parlé des facteurs multiplicatifs, on ne va donc pas revenir dessus. Ce qui est important, c'est que l'emploi direct représente déjà de 360 millions d'euros. Ces 360 millions d'euros seront des revenus qui seront essentiellement, en très, très grande majorité, dépensés sur le territoire : ce sont les salaires versés à nos employés. Ce sont aussi les emplois indirects, donc tous nos sous-traitants qui nous fourniront tous les produits et services dont nous aurons besoin. Nous repasserons sur ce sujet plus tard, mais ils vont aussi eux-mêmes embaucher et mobiliser des emplois, ce seront des salaires et des charges sociales qui seront payés. Cet argent sera essentiellement dépensé sur le territoire. C'est donc un total de 1,4 milliard d'euros en salaires et charges sociales, essentiellement dépensés sur le territoire qui seront dépensés ici et qui viendront irriguer l'économie guyanaise. On me pose souvent la question de savoir si les retombées sont juste les 2 %, 67 millions d'euros ? Non, non, on va bien au-delà : on voit que rien qu'avec l'emploi on est déjà à 1,4 milliard de retombées potentielles pour le territoire.

Mais comme nous reconnaissons qu'on ne peut pas vivre en autarcie, il est indispensable de mener des actions pour organiser tout ça, pour être sûr que cet argent sera bien dépensé sur le territoire. On avait une question tout à l'heure sur les compétences qui ne seraient pas présentes sur le territoire et le besoin d'importer de la main-d'œuvre, mais on peut aussi avoir besoin d'importer des services. Aujourd'hui, sur le territoire, on a beaucoup de filiales, de groupes, qui ont ces compétences, que ce soit pour le matériel minier, on a déjà Komatsu, Hitachi et Caterpillar, les trois premiers mondiaux qui sont présents sur le territoire. Les équipements qui seront achetés seront achetés à travers ces filiales. Ces équipements, même s'ils sont produits ailleurs, généreront une richesse sur le territoire, et c'est vrai pour beaucoup de choses. Mais pour que ça marche, c'est assez facile pour des achats tels que ceux-là, mais, pour les services, pour l'alimentation de la base-vie, pour la maintenance des équipements, on n'a pas la capacité aujourd'hui sur le territoire au niveau où on l'attend : il y a donc un besoin de concertation. Nous avons déjà commencé, au sein d'un cluster, à mobiliser les organisations socioprofessionnelles pour échanger, donner nos chiffres, donner notre timing, pour que, eux, après, puissent se projeter, parce qu'ils ont les capacités, mais ils ont juste besoin de savoir vers où on va et quels seront les échéances et les volumes pour pouvoir investir et se préparer pour servir notre projet et les autres projets miniers du territoire.

On regarde rapidement les dépenses de fonctionnements, le 1,490 milliard. On voit qu'une partie va être dépensée en fuel, une partie en main-d'œuvre – on a déjà couvert cette main-d'œuvre directe –, les explosifs, mais, comme le fuel, on s'adressera à une société locale qui importe les hydrocarbures et les distribuer jusqu'à notre site. Pour l'explosif, il y a déjà des sociétés qui vendent des explosifs sur le territoire, mais, là, comme nous envisageons de la fabrication, ce sera là encore de la création d'opportunités pour ces entreprises de se développer et participer à la construction et à l'exploitation de cette usine de fabrication d'explosifs. Il est important de revenir sur l'électricité : sur 12 années, nous allons consommer 20 mégawatts jour et nuit sur 365 jours par

an. Vous allez me dire qu'aujourd'hui la Guyane n'a pas les moyens de produire ces 20 MW et que c'est l'argent public qui va financer la construction de centrales. Ce n'est pas le système : il y a bien longtemps que la distribution ou la production d'énergie en France ne sont plus du domaine de l'État. Sur ce territoire, EDF a encore le monopole sur la distribution, mais, pour ce qui est de la fabrication, ce sont des marchés ouverts à l'ensemble des énergéticiens. Ces gens-là regardent les opportunités, ce sont des investisseurs, des gens comme nous qui portent un projet. Une société qui leur apporte un contrat de 12 années minimum avec 20 MW de consommation garantis 24 heures sur 24, c'est le moyen d'attirer sur le territoire des investisseurs qui vont investir dans des solutions, et comme on l'a indiqué lors des précédents ateliers au sujet de l'énergie, ce seront des énergies renouvelables. On apporte donc là encore une opportunité pour créer des emplois, pour créer de l'activité sur le territoire pour fournir l'énergie dont nous aurons besoin. Cette énergie, c'est nous qui l'achetons alors, quand on nous parle de CSPE et autres, c'est très intéressant parce que, même avec la PPE actuelle, les prévisions sont aujourd'hui qu'à l'horizon 2023 on sera à un niveau neutre en Guyane, c'est-à-dire que les coûts de production et les coûts de vente seront équilibrés, donc il n'y aura même plus besoin d'utiliser le dispositif de la CSPE. Mais je rappellerai que cette CSPE n'est pas payée sur de l'argent public, elle est payée par chacun des consommateurs, vous et moi, la société Montagne d'Or, si un jour elle produit. À chaque fois que nous consommons un kWh, vous regarderez sur votre note, vous avez une ligne sur la CSPE : c'est un dispositif qui existe sur l'ensemble du territoire français, qui permet d'équilibrer les coûts de production et de les mettre en adéquation avec un prix pour que tout le monde bénéficie du même prix d'achat de l'énergie ; ce n'est pas de l'argent public, c'est payé par les consommateurs, ce sera donc payé entre autres par nous quand nous consommerons nos 20 MW.

Les contrats rapidement. Les contrats de maintenance seront des contrats de maintenance d'équipements miniers, usines, véhicules légers, électricité, plomberie, menuiserie... Je pourrais en ajouter bien d'autres. Il est surtout important de souligner qu'il y en a pour toutes les tailles d'entreprise : quand on aura besoin de changer des ampoules sur la base-vie, on fera appel à des sociétés qui peuvent être des sociétés qui emploient une personne ou deux ou un peu plus. Mais on a des marchés pour toutes les tailles de société, pas que pour des grands groupes qui viendraient de l'étranger. Pour les consommables, on a beaucoup de fournitures de matériaux, qui sont importés et donc généreront des opportunités pour les transporteurs, les gens qui vont les importer, et on a aussi des matériaux tels que les membranes, les filtres qui, eux, sont vendus par les représentants de grandes marques sur le territoire ; là, encore des opportunités pour les entreprises guyanaises. Enfin, les contrats de service, restauration, hébergement, gardiennage, mais je passerai plutôt à la slide suivante, qui me donne quand même un volume de marchés. Les fournitures et pièces détachées pour les équipements miniers représenteront 96,7 millions d'euros sur 12 ans, soit 8,1 millions d'euros d'opportunités pour des entreprises guyanaises sur le territoire. La restauration et l'hébergement, c'est 52,7 millions d'euros, 4,4 millions d'euros annuels qui seront dépensés pour concevoir des repas, approvisionner nos restaurants, entretenir et faire vivre la base-vie. Ce sont donc de réelles opportunités pour les entreprises du territoire. On me pose souvent la question et encore et toujours : 2 % seulement de retombées ? Non, vous voyez qu'on parle de presque 1,5 milliard d'argent qui seront dépensés en exploitation plus l'argent qui est dépensé sur l'emploi, ce qui fait quand même de l'ordre de 3 milliards d'euros injectés dans l'économie du territoire, bien au-delà des 2 % de la taxe sur l'or.

Enfin, et cela a été abordé par Monsieur CHALMIN, nous avons conscience de notre rôle. Nous savons que les matières premières ne sont pas éternelles, ce sont des ressources finies. Il est donc important de participer au développement d'autres filières. Je les ai déjà évoquées précédemment. Notre société s'engage à abonder un fonds qui permettrait le développement et la diversification de l'économie guyanaise en dehors de la mine. C'est très important, c'est comme ça qu'on prépare l'après-midi, parce qu'il y aura un après-mine, peut-être dans deux siècles, peut-être dans 20 ans : il faut donc le prévoir dès aujourd'hui.

Les retombées fiscales – je suis passé rapidement dessus –, ce sont 420 millions et non 67 millions, dont 191 millions d'impôts sur les bénéficiaires, 92 millions de taxes sur les carburants et la fameuse taxe sur la production d'or de 67 millions plus un ensemble de taxes à 70 millions. Là encore, ce sont 420 millions de taxes et impôts qui sont payés par la société. Donc quand on nous

dit 67 millions seulement d'impôts, c'est faux. Là, en revanche, on parle bien de 420 millions, mais ce sont des taxes et impôts qui seront payés par la société.

Enfin, comme c'est un sujet qui a été abordé précédemment, le devenir des infrastructures. Ces infrastructures seront opérationnelles jusqu'à la dernière heure du projet et pourront, en fonction des projets qui seront développés avec les collectivités, les acteurs privés ou publics, être rétrocédées à la collectivité ou démontées s'il n'y a pas de solution ou d'intérêt à les garder. À ce moment-là, nous les démonterons, nous réhabiliterons le site et nous le revégétalisons. Mais c'est quand même à coût 2020 de plus de 95 millions d'euros d'équipements qui seront disponibles et pourront être rétrocédés. On peut même envisager des rétrocessions antérieures qui permettraient de développer d'autres activités autour de ce corridor logistique.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Y a-t-il des interventions ? Oui, d'abord le Monsieur, ensuite Monsieur GIRAULT et ensuite le Monsieur là.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

Préalablement, une petite précision. Monsieur PARIS, vous avez parlé d'abonder un fonds, c'est bien ça, ai-je bien entendu ? Est-il possible d'en savoir un tout petit plus.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Le fonds n'est pas porté pour nous ; ce fonds est porté par la collectivité territoriale. Le président de la collectivité territoriale a expliqué jeudi soir le mode de fonctionnement de ce fonds. Initialement, ce fonds sera abondé en premier lieu par Total, qui va normalement, si tout va bien, commencer ses travaux sur le territoire avant nous et, au moment où nous serons en mesure de commencer notre activité réelle, nous abonderons ce fonds. Pour l'instant, les contours de notre participation restent à définir, ils sont en discussion depuis maintenant un certain temps, mais nous nous sommes engagés auprès de la collectivité à participer à ce fonds pour participer au développement d'autres filières et à la diversification de l'économie guyanaise.

Pierre FOULQUIÉ

J'aurais une question à propos de l'après-mine dont vous parliez il y a quelques instants. Pour mémoire, lors d'un précédent débat, Monsieur Elie STEPHENSON avait demandé à Monsieur JÉBRAK de quelle expérience disposait l'entreprise dans l'exploitation minière, il lui avait été répondu quelque chose comme : 9 mines à raison de 9 à 10 ans, ce qui fait 90 ans d'expérience. La question que je me posais, c'était de combien de temps d'expérience dispose le groupe qui vous chapeaute dans la gestion de l'après-mine justement. J'ai fait des petites recherches et je me suis aperçu que, parmi les mines qui ont été exploitées par Nordgold, une seule a été arrêtée au jour d'aujourd'hui, c'est la mine d'Arpelcovo en Russie, si mes sources sont bonnes, mine qui a été arrêtée il y a un ou deux ans, j'ai eu du mal à trouver une information très précise, suite à une demande de mise en banqueroute car suite à une évolution fiscale la mine n'était plus rentable. La question que je me pose, c'est sur la viabilité du projet et j'anticipe déjà sur la réponse qui va m'être faite : je sais que les normes ne sont pas les mêmes en Russie qu'en France, etc., sauf qu'à plusieurs moments on a déjà pointé les limites des normes françaises. Tout à l'heure, Monsieur a mentionné la différence au niveau du cyanure, entre les taux de cyanure qui sont pris en compte et ceux qui ne sont plus pris en compte. Monsieur PARIS a répondu que Montagne d'Or s'imposait des contraintes plus importantes que celles qu'applique la loi française. Ma question : est-ce que les autres mines qui sont exploitées partout dans le monde s'imposent également des mesures en plus des mesures qui sont imposées par ces pays-là et dans quelle mesure pouvons-nous vous faire confiance quand vous nous dites que vous allez vous imposer plus que ce que la législation française vous permet de faire ? Parce qu'on voit que la législation française garde un certain nombre de failles et, si je reviens à ma question de l'expérience en termes de gestion de l'après-mine, si je calcule bien, depuis 2015 ou 2016, ça doit faire deux ou trois. On est donc loin des 90 ans d'expérience dont vous parlez pour ce qui est de la gestion globale d'une mine.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

On va prendre une deuxième question : Monsieur GIRAULT ?

Rémi GIRAULT, Guyane Nature Environnement

Je m'adresserai à Monsieur Cyclope concernant plusieurs questions. J'ai trois questions.

Déjà, je représente ce que vous avez qualifié de « vert », « verdâtre », « ayatollah », « intégriste », enfin, je ne me souviens plus du détail de toutes les insultes que vous aviez adressées à ceux qui se préoccupent de questions environnementales. J'aimerais savoir d'abord si vous aviez prévu de faire une analyse comparée avec des filières durables. Ensuite, combien avez-vous facturé votre rapport à la CTG et combien vous étiez payé pour intervenir parmi nous ces jours-ci et, enfin, avez-vous fait relire votre rapport par quelqu'un qui connaît la Guyane. Merci.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Vous allez répondre d'abord à la première question et, ensuite, Monsieur CHALMIN.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Je donnerai la main au professeur CHALMIN après.

Par rapport à l'expérience de Nordgold, Nordgold est une société qui a fortement grandi ces dix dernières années, mais je ne pourrai parler que de ma société parce que je ne suis pas président d'une filiale de Nordgold, je suis président d'une société basée en Guyane de droit français et j'ai deux actionnaires. Je ne suis donc pas une filiale d'un groupe, et c'est important de faire la différence. Je peux prendre des engagements à mon niveau, donc tous les engagements que je prends aujourd'hui, que nous avons déjà commencé à prendre au cours du débat, et que nous formaliserons à la fin du débat justement dans notre engagement à poursuivre la concertation, sur la base de ce qui nous a été dit. Les engagements que je prends sont basés sur cette société et notre expérience.

Vous posez une question, et je rebondis maintenant sur la première partie de votre question, sur l'expérience de l'après-midi. Je disais tout à l'heure que j'ai plus de 20 ans d'expérience en exploitation de mine et, dans mon expérience, j'ai commencé en France, à une époque où il y avait encore des mines actives. L'après-mine, je l'ai donc vécue parce que, quand j'ai commencé jeune ingénieur, j'ai travaillé sur des mines en Limousin, dans l'Hérault, j'ai commencé sur des mines qui ont disparu, qui ont fermé. Déjà à l'époque, on avait un grand nombre de mines dans les sociétés pour lesquelles je travaillais qui étaient soit en fermeture, soit fermées. Une grande partie de notre personnel travaillait donc sur l'après-mine, la réhabilitation, le suivi des sites miniers. J'ai donc personnellement cette expérience et, dans ma carrière, j'ai eu à fermer ou à réhabiliter un certain nombre de sites en France.

Un intervenant

Je pense que Monsieur veut un retour d'expérience sur les mines ouvertes pas les mines fermées, les mines à ciel ouvert, excusez-moi. Quand je dis « ouvertes », c'est à ciel ouvert. Parce que, quand on parle du Limousin, ce sont des mines à ciel fermé.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Non, pas du tout, parce que, si on parle du Limousin, on peut parler de la mine d'or du Bourneix, où il y avait plusieurs mines à ciel ouvert, j'y ai travaillé, et il y avait des mines souterraines à Gros-Gallet. Et on peut parler des mines d'uranium, dont la plupart étaient à ciel ouvert et quelques mines souterraines. La dernière sur laquelle j'ai travaillé en Limousin était la mine de Jouac à l'époque où je travaillais pour Cogema : sur la mine de Jouac, qui avait été développée par Total initialement, tout a commencé par une mine à ciel ouvert et la poursuite de l'exploitation était en mine souterraine. Il y a donc énormément de mines à ciel ouvert exploitées. Je ne citerai pas toutes les mines des Charbonnages de France à l'Est et autres, comme Decazeville. Il y a donc énormément d'expériences en France sur l'après-mine et, de fait, quand j'ai été embauché, on faisait plutôt de la fermeture de mines que des ouvertures : j'ai donc été moi-même impliqué dans l'après-mine. Et je rappellerai que nous avons 59 millions investis sur la réhabilitation et le suivi post-mine.

Philippe CHALMIN, professeur à l'université Paris-Dauphine et directeur de Cyclope

Ça fait déjà assez longtemps que je participe à des débats publics, j'ai même été membre du Haut-Conseil des biotechnologies, et j'ai un infini respect pour l'environnement. Par contre, je n'apprécie pas trop ceux qui mélangent la cause environnementale et la cause politique. Je veux dire qu'on peut être vert, on peut être partisan de la protection de l'environnement sans forcément adhérer à des partis politiques et faire de l'écologie politique. C'est donc dans ce cadre-là que je situais mes remarques.

Pour vous situer le financement de Cyclope, Cyclope est un think tank dont le but est d'essayer de ne pas perdre d'argent. Nous sommes financés par des entreprises, la plupart des entreprises en France qui s'intéressent aux problématiques de matières premières, ce qui fait que, dans le domaine de l'énergie et de la mine, j'ai des gens aussi différents que Total, que le BRGM, qu'Eramet ou Aperam dans le domaine de l'inox, mais j'ai aussi des coopératives agricoles. On a une trentaine d'entreprises qui nous soutiennent et qui sont un garant... Je dirais que nous sommes totalement indépendants. Jeudi soir – vous étiez peut-être là puisque j'ai du verbatim, je disais qu'au départ, quand on m'a demandé de regarder ça, j'ai tordu le nez parce que, c'est vrai, j'avais un certain nombre de préventions sur la production d'or, sur l'exploitation minière, etc. J'ai regardé. Là où vous avez raison, je suis extérieur : c'est la première fois que je viens en Guyane, je ne connais pas le contexte guyanais et, ça, bon... Si vous venez me parler de l'exploitation minière au Pays basque, là, je pourrais vous en parler, je suis Basque, je ne suis pas Guyanais, mais ce n'est pas de ma faute. J'ai donc un regard extérieur. Simplement, assez souvent, on dit que c'est le regard extérieur qui peut être parfois pas le plus juste, mais le plus acéré. En regardant et en mon âme et conscience, il me semble que dans la situation de la Guyane, le jeu de ce projet en vaut la chandelle. Et je dirai, même si j'arrive là dans des zones que je ne maîtrise pas, que, effectivement, la chance de la Guyane est peut-être d'être en France, d'avoir donc un cadre de contrôle de réglementation probablement parmi les plus stricts du monde. Et ceci grâce à la pression des environnementaux, qui peuvent être positifs. Simplement, je crois qu'il faut aussi savoir sortir de la logorrhée traditionnelle des méchantes multinationales et du complot du capitalisme mondial : là, c'est un type d'analyse que je qualifierais d'un peu primaire, dont on peut, me semble-t-il, se passer. Je le répète, je suis, de ce point de vue-là, totalement indépendant, même si c'est effectivement la CTG qui a payé mon séjour, bien entendu.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Justement, la question précise est combien on vous a payé pour le rapport.

Philippe CHALMIN, professeur à l'université Paris-Dauphine et directeur de Cyclope

Je n'ai pas à répondre à ce niveau-là. Vous poserez la question, mais ce n'est pas forcément... Mais je peux vous dire que Cyclope est une entreprise qui arrive à peu près à équilibrer ses comptes, et que nous publions tous les ans. Je vais quand même vous donner quelques chiffres si ça peut vous faire plaisir : je publie tous les ans ce petit machin monstrueux qui fait 850 pages et il faut que j'arrive à trouver 250 000 euros pour le faire. Voilà ! Parce qu'on le sort en version anglaise et j'ai une soixantaine d'auteurs que j'essaie de payer un petit peu !

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci de votre réponse. Madame et, ensuite Michel DUBOILLÉ.

Yvane GOUA, trésorière des Trop Violans et secrétaire des 500 Frères

Déjà, Monsieur, même si la question vous a un peu agacé apparemment, vous êtes surtout redevable à celui qui vous a passé commande. Donc, derrière, si j'ai bien noté la question qui vous a été posée, c'est : est-ce que produire l'or est rentable en Guyane ou pas ? C'était ça l'objet de l'enquête ? Est-ce que produire de l'or est rentable ou pas en Guyane ?

Philippe CHALMIN, professeur à l'université Paris-Dauphine et directeur de Cyclope

Non. Est-ce que le projet, tel qu'il est présenté, paraît valide et est-ce que les hypothèses de prix de l'or choisies par Montagne d'Or sont réalistes. Je n'ai pas compétence pour savoir combien ça va leur coûter ? Ils ont fait leur calcul, mais ils ne vous ont pas dit quelle était leur véritable... Vous savez, dans les coûts de production, on a, au niveau mondial, pour pratiquement toutes les

productions minières, il y a des cabinets internationaux qui calculent ce qu'on appelle le break heaven, c'est-à-dire le coût de production en intégrant uniquement les charges variables, et vous avez le coût de production total en intégrant les charges financières ou les autres choses de ce genre.

Yvane GOUA, trésorière des Trop Violans et secrétaire des 500 Frères

Donc votre étude était essentiellement basée sur Montagne d'Or et demandée par la CTG, qui n'analyse pas en fait. Parce que vous mélangez plein de choses aussi, plein de concepts. On n'a jamais dit, et je pense que la population guyanaise n'a jamais dit qu'elle ne voulait pas de développement de l'activité minière. Le débat est de savoir si on veut qu'elle soit faite par une multinationale extérieure, donc qui n'est pas guyanaise ou qui, dans les termes de définition que vient d'apporter Monsieur PARIS, qui ne soit pas financée ou qui ne soit pas détenue par des propriétaires extérieurs à la Guyane. Oui, je clarifie parce qu'il n'y avait pas de débat sur ça. Donc, derrière, il faut savoir si l'activité minière, comme vous dites, est un enjeu et peut être développée par les acteurs qui existent aujourd'hui sur le marché, par des jeunes qui existent aujourd'hui et qui veulent effectivement travailler dans le milieu aurifère. Et aujourd'hui, ils font déjà 460 emplois, je vous le rappelle. L'objectif serait donc peut-être, pourquoi pas, de se poser une question sur la façon de développer cette activité aurifère au niveau de la Guyane et de la comparer avec d'autres activités guyanaises. Donc, ça, c'était juste pour compléter votre débat parce qu'il y a une personne du public qui est partie et qui m'a laissé des questions pour justement la Montagne d'Or.

La question de cette dame était effectivement l'origine financière des investissements, donc nous expliquer concrètement qui détient la société Montagne d'Or et, derrière, quelle est la répartition des revenus. On nous dit que ce sont deux sociétés, canadienne et russe. Bref, juste nous réexpliquer comment ça va fonctionner quand on parle par exemple de 60 millions de bénéfices, qui va avoir ces 60 millions de bénéfices ? Parce qu'effectivement, vous allez faire un investissement sur le territoire, c'est normal parce qu'une activité va se mettre en place, donc vous allez créer des emplois, vous allez permettre que des sous-traitants fonctionnent. Ça aurait pu être vous, ça aurait pu être quelqu'un d'autre, ça aurait pu être dans une autre activité, ça aurait fonctionné pareil, d'accord ? Il n'y a donc aucune gloire à nous raconter qu'aujourd'hui les emplois que vous allez créer vont apporter quelque chose à la Guyane, ça aurait pu être quelque chose d'autre. Par contre, dans la poche de qui vont aller les 60 millions de bénéfices et à qui vont aller les investissements qui sont faits ?

Ensuite, vous nous avez dit que c'était 3 milliards d'euros pour les 85 tonnes d'or, c'est ça ? Donc, où va partir cet or qui va être extrait de Guyane et pour le bénéfice de qui ?

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Je vais répondre assez rapidement aux trois questions parce qu'on est déjà assez en retard.

La première, j'entends dans votre discours que le problème ne serait pas la mine, mais les investisseurs étrangers qui investiraient dans la mine : c'est ça qui vous pose problème a priori. C'est ce qui a été dit, j'ai bien entendu.

Intervention hors micro (inaudible)

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Laissez-le finir de répondre. Si vous étiez là au début, j'ai dit qu'on demande la parole et qu'on intervient quand on a le micro.

Yvane GOUA, trésorière des Trop Violans et secrétaire des 500 Frères

Monsieur, vous déformez. Je confirme tout à fait, surtout qu'on est quand même connus sur le territoire pour ne pas avoir de problèmes racistes avec qui que ce soit. Donc, derrière, ma question est de dire, et surtout par rapport à l'étude qu'a faite ce Monsieur – je crois que j'ai été claire –, pourquoi, à un moment donné, la question n'a pas été du développement de la filière locale et vous comparer vous à ce qui serait possible par les locaux.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Je vais rappeler, et je l'ai déjà fait plusieurs fois, que notre société n'est pas apparue il y a 3 ou 4 ans. Notre société est la Sotrapmag : je suis président de la Sotrapmag, une société qui a été créée dans les années quatre-vingt par des investisseurs guyanais. Par le jeu des rachats de participation, il y a eu des prises de participations de Guyanor, Auplata, qui construit son usine de cyanuration actuellement sur le territoire, et je remarque que peu de monde assis ici dit quelque chose sur cette usine de cyanuration, alors qu'elle est en construction. Cette société existe donc depuis longtemps et elle a été créée pour exploiter de l'or alluvionnaire. Jusque très récemment, jusqu'à l'année dernière, nous produisons de l'or alluvionnaire. On connaît donc très, très bien la filière. La plupart de mes employés qui travaillent sur site ont travaillé dans cette filière toute leur vie. Nous travaillons donc avec la FDOMG, nous travaillons avec les orpailleurs guyanais, nous sommes une société guyanaise et nous faisons partie de cette association depuis de nombreuses années. Nous ne sommes donc pas apparus sur le territoire très récemment pour piller les ressources.

Pourquoi des investisseurs étrangers ? C'est intéressant aussi. Pour financer 780 millions, il faut quand même avoir les moyens. Vous allez me dire qu'on peut emprunter à des banques, mais, pour emprunter à des banques, il faut que vous donniez des garanties. Pour emprunter 780 millions d'euros, il faut donc que vous ayez au minimum une capitalisation de l'ordre du milliard. Combien d'entreprises en Guyane ont une capitalisation qui leur permet d'emprunter demain en banque 780 millions d'euros ? Je crois qu'il n'y en a pas. C'est donc très important. C'est pour vous expliquer pourquoi la Guyane et pourquoi la France en général a besoin d'attirer des investisseurs étrangers. Et c'est un axe important actuellement en France, attirer des investisseurs étrangers parce que, pour créer de l'emploi, il faut investir, et la France n'a pas les moyens de faire tous ces investissements en propre. C'est pour ça que la majorité des entreprises du Cac40 ont des capitaux qui sont majoritairement détenus en dehors de la France. Ça n'empêche pas que ce sont des sociétés françaises qui créent de l'emploi en France. Simplement, on a besoin de capitaux, il y a des gens qui ont placé leur retraite... Parce qu'en France on a de la chance d'avoir une retraite par répartition, mais, quand vous êtes aux États-Unis, vous êtes obligés de capitaliser toute votre vie ; vous mettez cet argent dans des fonds de pension et, ces fonds de pension, ils font fructifier votre argent, entre autres dans la mine et, pour le faire fructifier, ils investissent. Et ils investissent à l'étranger, entre autres dans les projets comme le nôtre. Le financement de nos projets, c'est du fonds propre, parce que, pour permettre d'emmenager des banques avec nous sur des investissements comme ça, il faut quand même mettre une belle somme de notre poche ; il faut donc que ce soit des groupes qui aient déjà une capacité d'autofinancement importante, qui dépasse très largement la capacité de n'importe quelle entreprise sur le territoire guyanais. Aujourd'hui, l'investissement étranger dans ce projet est une chance pour le territoire, comme il aurait pu être une chance il y a une dizaine d'années à la Montagne de Kaw. Je ne stigmatise pas, je dis seulement attention, on a besoin d'investissements étrangers. Le CSG a entre autres été sauvé avec Soyouz. Là, encore, c'est de l'investissement étranger. Donc attention de ne pas stigmatiser l'investissement qui viendrait de l'extérieur du territoire : quand il est au bénéfice de l'économie guyanaise et qu'il peut créer des emplois, je pense que c'est positif pour le territoire. Je suis Français, je ne suis pas Russe, je ne suis pas Canadien, j'ai juste des actionnaires qui sont russes et canadiens.

Pour les bénéficiaires, quand on a extrait pour 3 milliards de valeur et qu'on a dépensé 2 milliards pour la produire, il nous reste 1 milliard, d'accord ? Sur cette espèce de marge, il y a 400 millions d'impôts et ces 400 millions sont redistribués par l'État et par les collectivités. Et il y a 600 millions qui sont du profit et des bénéficiaires : quand les fonds de pension investissent, quand vous investissez votre argent dans une banque, vous en espérez un retour avec un bénéfice. C'est pour ça qu'il y a une logique économique derrière tout ça.

Yvane GOUA, trésorière des Trop Violans et secrétaire des 500 Frères

Merci pour le cours d'économie, mais ce n'est pas ma question. Ma question est : quelle est la répartition entre les fonds qui seront générés par ce projet, donc d'où viennent les fonds propres et, derrière, qui détient ces capitaux ? Ma question est simple !

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

J'y ai répondu. Je vous ai dit : fonds propres, c'est-à-dire nos actionnaires, donc 55 % Nordgold, société basée à Londres, 45 % Columbus Gold. Ce sont eux qui doivent financer l'investissement. Comment vont-ils faire ? Ils ont leurs fonds propres pour une partie et ils vont aller voir des banques qui vont leur prêter le reste. Voilà comment le capital est détenu. Le bénéficiaire, une fois qu'on aura remboursé tous les emprunts, est réparti entre les différents actionnaires. Si demain une entreprise guyanaise entre dans l'actionariat de la société à 10 %, elle aura 10 % des bénéfices, si elle contribue à hauteur de 10 % à l'investissement. C'est le principe, c'est pour ça que je suis obligé de faire un peu d'économie – pour moi, ce n'est pas vraiment de l'économie, c'est de la gestion d'entreprise – et du financement d'investissement. Ça, c'est un sujet que je connais bien.

Les 85 tonnes sont sur le territoire français. Et je vais revenir sur un point qui avait été expliqué au moment où on avait fait les ateliers à Saint-Laurent, c'est qu'en France toutes les matières premières appartiennent à la France, et elles sont concédées, c'est-à-dire que vous pouvez posséder la surface, vous ne possédez pas le sous-sol. L'État concède donc à des compagnies l'exploitation du sous-sol. Concède, ça veut dire qu'on vous autorise à l'extraire, mais, dans le cas particulier de l'or – et ça me permettra de finir de répondre à votre question –, toute la production est vendue à la France. C'est une de nos spécificités. J'ai extrait mon or, j'ai fait un profit dessus parce que j'ai pris un risque en investissant et en développant le projet avec un passage par le débat public, l'enquête publique, tous les aléas d'un projet comme le nôtre et, derrière, l'or est revendu à la France. Si la France veut valoriser cet or d'une manière particulière, c'est à elle de le faire, mais, nous, nous sommes obligés de vendre cet or à la France, il ne part pas en Russie ou...

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Monsieur PARIS, si vous pouviez terminer parce que vous savez bien qu'à 13 heures, on est embêtés. Le Monsieur et, après, on devra arrêter à 13 heures.

Arthur LAUNEAU

Par rapport à l'intervention que vous venez de faire, Monsieur PARIS, je pense que l'incompréhension qu'il y a vient du fait que vous donnez une réponse financière à une question socio-économique. Il est là le problème, c'est-à-dire que la question de savoir s'il y a des investissements étrangers a une résonance particulière parce qu'on est dans un département français qui, depuis des décennies, attend de pouvoir se développer sur ses propres ressources. Or, le souci est qu'une fois de plus et, d'une certaine manière, effectivement, votre modèle économique ne vous laisse pas le choix parce que, comme vous l'avez très bien dit, il n'y a pas d'entreprise guyanaise qui présente le capital suffisant. Et c'est là qu'on touche à la limite économique du projet. La problématique du développement se heurte ici à l'origine des fonds et, par conséquent, mécaniquement, quand les fonds viennent de l'étranger, les bénéfices repartent à l'étranger. Bien évidemment, et c'était l'objectif de la présentation de ce matin, il y aura des retombées incontestablement pour le territoire, mais vous noterez que c'est seulement à la fin de la présentation que l'on parle de la raison fondamentale du projet, qui est l'extraction d'or et le départ de cet or.

Par ailleurs, sur la destination de cet or, vous avez dit que cet or est vendu à la France. Une fois de plus, on ne parle pas de la Guyane. Or, vous savez très bien... et là vous allez me dire que ce n'est pas votre affaire, que ce sont des fonds publics, mais vous ne pouvez pas ignorer que si les fonds vont dans les caisses nationales, cela ne signifiera pas qu'ils retomberont sur l'économie guyanaise, c'est une problématique qui se pose depuis, une nouvelle fois, des décennies.

Ça, c'était ma réaction à votre échange.

J'ai juste une petite question sur la présentation qui a précédé et, là aussi, ça va être dans le même esprit. C'est une présentation que vous avez effectuée jeudi à la CTG. Bien évidemment, vous aviez moins de temps, etc., c'est pour ça que je vous repose la question que j'ai posée jeudi soir, qui est : pouvez-vous avancer des éléments plus précis sur ce que vous annoncez, notamment le financement de ce fonds ? C'est une intention louable, et merci de l'annoncer tel quel, mais quel va être le calendrier de ce financement, quels vont être les montants mobilisés, avez-vous des négociations qui ont commencé, avec qui ? Bien que nous soyons dans le temps du

débat public et que, bien évidemment, vous n'avez pas déposé de demande d'autorisation encore à ce stade ou de document qui formalise le début des travaux, il serait tout de même bien que vous puissiez informer et utiliser cette instance de dialogue avec le peuple guyanais pour informer des discussions qui sont en cours. Bien évidemment, vous ne vous engagerez pas sur le caractère définitif de certains accords, on l'a bien compris, mais pouvez-vous être transparent sur l'état de la négociation, quitte à dire, bien que cela soit un risque évident pour vous, que sur certains sujets vous devez encore considérablement travailler en négociation parce que vous n'avez pas encore obtenu un certain nombre de garanties qui correspondent aux engagements que vous prenez. Merci.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Avant de répondre, il y a Monsieur KELLE qui me fait signe depuis tout à l'heure que vous n'avez pas totalement répondu à sa question. Pouvez-vous répéter la question avant que je passe la parole à Michel DUBOILLÉ ?

Laurent KELLE, WWF Guyane

C'était surtout pour avoir la possibilité de répondre à la question qui m'a été posée tout à l'heure sur l'origine des 420 millions d'euros. Je voulais y répondre pendant la première partie et on m'a demandé d'attendre la fin. C'est donc l'opportunité. Pour mémoire, cette étude, qui s'appelle « Le mirage économique Montagne d'Or », qui est donc disponible sur le site du débat public, publiée en septembre 2017 de la part des économistes de WWF France, additionnait quatre ressources : la défiscalisation, la CSPE, la contribution à la création de lignes électriques et la contribution à la création d'une piste pour un montant total de 420 millions d'euros de coûts publics associés à ce projet. Dans l'intervalle et depuis le débat public, nous avons bien noté les nouvelles estimations de la part de la compagnie Montagne d'Or, qui sont maintenant chiffrées à 318 millions d'euros. C'est aussi le montant que l'on a relayé dans notre cahier d'acteurs, c'est aussi le montant qu'on a relayé hier lors de l'émission radio. Je vous remercie.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

C'est très intéressant. Si on reprend les documents juste pour la piste et la ligne électrique, il n'a jamais été dit qu'il y aurait des subventions et nous avons toujours dit que nous paierons intégralement ces infrastructures. Je ne sais donc pas d'où venait l'information que vous avez diffusée comme quoi il y aurait des subventions publiques pour la construction de ces infrastructures, elles ont toujours... Et c'était le cas dans l'étude de faisabilité que nous avons mise en ligne au Canada bien avant que commence ce débat public. Il n'a jamais été prévu que ces infrastructures mobilisent des fonds publics, c'est très important de le rappeler.

Je rappelle encore une fois que la CSPE n'est pas de l'argent public et, enfin, que le crédit d'impôt est parce que nous payons de l'impôt sur les sociétés, c'est le système de fonctionnement.

Michel DUBOILLÉ, Guyane Écologie, Or de Question

Je voudrais quand même dire, Monsieur CHALMIN, effectivement, vous êtes dans votre rôle de défendre les intérêts des actionnaires du grand capital, et en particulier de la bourse et à travers les entreprises comme CMO ; effectivement, vous êtes tout à fait dans votre rôle. Et je ne vois pas comment vous pourriez dire le contraire pour pouvoir justifier un certain nombre de contradictions que nous amenons, ceux qui sont opposés à ce projet.

Simplement aussi pour vous dire que caractériser l'écologie politique à travers le phénomène et le rôle des ONG environnementalistes, qui ont quand même un rôle d'alerte significatif et relativement important. Heureusement qu'ils existent parce que, très souvent, beaucoup de projets passeraient à l'as et on aurait à subir les contradictions. L'écologie politique, je le rappelle pour votre gouverne quand même qu'il s'agit de la gestion de la ressource de façon raisonnable et raisonnée et en mettant l'humain au centre de nos préoccupations, pour faire court.

Concernant l'économie en elle-même, je voudrais faire référence à un article que vous pouvez trouver sur internet, qui date du 10 octobre 2017, qui a été publié par L'or et l'argent. Je vous ferai grâce de la lecture de cet article, puisqu'il y en a trois pages, mais je voudrais quand même vous en donner au moins les titres et les conclusions pour que ça puisse vous interroger et peut-être aller le chercher sur internet pour les uns et les autres. Cet article a été rédigé par Monsieur

Anthony ALBERTI dit, en gros titre : « L'homme n'a jamais autant produit d'or que durant ces dernières années. Pour autant, investir dans les mines d'or n'est pas forcément une bonne idée ». Ça, c'est la première phrase de cet article. Les différents chapitres s'intitulent : « une minière est d'abord avant tout une action d'entreprise ». Effectivement, pour pouvoir bénéficier des largesses de l'or, ce n'est pas forcément en achetant des lingots, mais bien aussi d'abord en investissant dans le capital et, on vient de le voir à l'instant, ce capital que vous avez annoncé. Je remarque quand même que 55 % pour Colombus et 45 % pour Nordgold, vous m'expliquerez quand même où est la part qui revient à votre entreprise Montagne d'Or puisqu'il y a 100 % des actionnaires qui sont quand même étrangers à la Guyane. Il y aura donc quand même une répartition du bénéfice qui ira quand même en direction des actionnaires. Le deuxième titre qu'ils évoquent, c'est « le risque financier et le risque environnemental » où il dit qu'il est difficile de produire de l'or en grande quantité sans utiliser des substances dangereuses pour l'environnement. Je passe la suite, mais, à ça, on peut ajouter ce que vous avez souligné vous-même, Monsieur CHALMIN, que le cours de l'or est lui-même un risque par rapport au cours qu'on ne peut prévoir sur les 12 ans à venir, mais qu'on peut voir aujourd'hui. Dans le schéma que vous nous avez montré tout à l'heure, si on le regardait encore, on verrait que 2018 est une année où, en ce moment, l'or est en train de baisser. Jusqu'où ? La question reste entière. Je rappelle aussi qu'en titre, ils disent « des coûts qui baissent, mais une rentabilité aussi ». Ce n'est pas moi qui le dis, c'est toujours L'or et l'argent. Ils annoncent aussi que la production aurifère a peut-être déjà connu son pic au niveau mondial, pas spécialement au niveau de la Guyane. Mais c'est toujours intéressant de voir ce qu'ils disent parce que... En conclusion, que disent-ils ? « Le contexte guyanais montre la complexité de la structuration d'une filière aurifère durable (respectueuse de l'environnement) avec un effet d'entraînement économique et social, même lorsque le processus est mené par un État à forte capacité doté de moyens d'encadrement et d'un ascendant sur les opérateurs miniers ». Je crois que la richesse de la Guyane n'est pas forcément dans la mine et, ça, c'est un débat de société, par rapport à des choix de développement, et c'est vrai que, malheureusement, la classe politique guyanaise ne va pas suffisamment loin dans la proposition en matière de projets à court, moyen et long termes, et des projets structurés et non pas des projets simplement parce qu'il y a une entreprise qui veut venir investir pour se rincer les poches, mais pas du tout dans un cadre de structuration de l'économie de développement de la Guyane. Et ce n'est certainement pas le minier qui est sur une ressource qui arrive à son terme qui pourra développer l'économie guyanaise. C'est bien sur de la ressource renouvelable que nous devons nous projeter et avoir une vision de plus long terme et qui portera des emplois durables car, à plus long terme, ce minier sera au chômage, que ça dure 20 ans, 30 ans ou 50 ans, il faut penser à ceux qui viennent derrière, pas seulement à l'immédiat.

Et dans ce cadre-là, je voudrais rappeler, Monsieur PARIS, que quand vous nous dites que l'usine de 20 MW est un investissement que vous allez laisser aux collectivités, qui va permettre d'aménager et de développer l'économie dans ce secteur-là, c'est un leurre, car vous ne dites pas non plus qu'autour de vous il y a 7 concessions qui attendent de prendre un permis de recherche et d'exploitation – deux sont déjà desservies par ce permis de recherche – et que la globalité des projets de la Fédération minière en Guyane va couvrir le territoire à 227 000 km². Merci.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

C'est la dernière question et on arrête après.

Christian ROUDGÉ, élu local

Il m'appartient, si j'ai bien compris, de clôturer les prises de parole, c'est un grand honneur, mais ça tombe bien, je vais vous faire en 2 minutes ma conclusion personnelle. J'ai compris que c'était risqué, même s'il nous manque quand même pas mal d'informations. J'ai demandé à deux reprises, et Madame l'a redemandé tout à l'heure, une modélisation, ce qui n'est pas compliqué à faire. Le sénateur PATIENT a d'ailleurs dit dans la presse qu'elle existait cette modélisation, donc vous l'avez quelque part. Que se passe-t-il si jamais la digue rompt, où va aller l'eau ? Il ne faut pas être sorti de polytechnique pour savoir que ça va arriver sur le bassin de la Mana, que sur le bassin de la Mana, il y a Mana, il y a Awala, que l'eau peut, avec les courants, remonter sur Saint-Laurent-du-Maroni, enfin, bref... On aurait aimé un peu plus de transparence sur ces questions-là. Mais je retiens quand même que c'est risqué.

Deuxième point, je retiens que ça ne vaut pas le coup. En termes d'emplois, Monsieur CHALMIN, 3 000 emplois tout compris. Vous divisiez par 12 tout à l'heure Monsieur PARIS, ça fait grosso modo 250 emplois par an, mettons 300. C'est beaucoup moins que si on met bout à bout ce que créait la filière agricole – le président ALEXANDRE parlait de 30 ou 50 installations par an et il en était très fier –, de ce que crée la filière forestière, la filière halieutique, les énergies renouvelables. On est largement au-dessus de ces 300 emplois et, là, on est sur des filières durables, des emplois à vie, qui ne risquent pas d'être délocalisés lorsque la mine va fermer.

Troisième chose que je retiens, et c'est la dernière, c'est que la société guyanaise ne veut pas du projet, clairement : 90 % des prises de parole dans ce débat étaient opposées à votre projet. J'en suis désolé, j'en suis désolé pour les salariés de l'entreprise, mais la société guyanaise ne veut pas de votre projet. Regardez aujourd'hui ! Où est la CCIG, où est la FDOM, où est Monsieur ALEXANDRE pour clôturer ? Alors, effectivement, jeudi, il y avait du monde et, en tant qu' élu local, j'y étais invité, mais les prises de parole n'étaient pas non plus très favorables au projet. La présidente de la CCI – pardon de parler en son nom –, elle nous invite et elle ouvre en disant « on s'est demandé si on était pour ou contre, on a voté, on est contre » : comme soutien, on fait mieux ! La société guyanaise ne veut pas du projet et je tiens à saluer, du coup, l'organisation du débat : c'est une grande vertu du débat public, c'est que ça permet d'informer en amont du gros, on va dire, de votre investissement. Donc vous avez encore la possibilité, la capacité de faire marche arrière, de dire stop. Ce n'est pas vous qui le ferez, Monsieur PARIS, ce sera votre investisseur principal, Monsieur MORDACHOV, qui est 51^e fortune mondiale, mais j'espère qu'il entendra, et son client, Monsieur POUTINE, qui souhaitera certainement mettre ces 85 tonnes d'or à l'abri dans la banque de Russie, entendra que la société guyanaise n'en veut pas.

Et je vais terminer par ce que disait Monsieur CHALMIN tout à l'heure : vous êtes Basque ; récemment, une entreprise avait un projet, l'entreprise Sud-Mine, la population basque, comme elle sait le faire régulièrement, a démontré son opposition au projet, elle s'est soudée, comme en Guyane où on est très soudés – on l'a montré l'année dernière aussi – et, du coup, Sud-Mine a compris et est parti. J'espère que votre entreprise aura également l'intelligence de comprendre que la Guyane ne veut pas de votre projet.

Merci à tous.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

C'était la dernière question. Monsieur PARIS va répondre. Je ne prendrai pas de retour par rapport à sa réponse.

Pierre PARIS, président de la société Montagne d'Or

Pour répondre à la fin de la question que j'avais omise tout à l'heure par rapport aux montants et à l'état des discussions. Le président de la collectivité territoriale avait déjà évoqué, il y a un peu plus d'un mois, le fait que nous étions en discussion sur ce sujet-là. Ce sont des discussions qui prennent un certain temps, qui ont pris un certain temps avec Total, mais nous sommes dans la même démarche. L'idée est que, avant même – et c'était l'objet de ma présentation à la CTG – d'avoir commencé à investir, on va commencer à dépenser de l'argent sur le territoire pour justement supporter le développement de notre filière.

Ça me permet de rebondir aussi sur la dernière prise de parole. Oui, il y a du potentiel sur ce territoire et, par notre activité, nous allons permettre de développer justement ces filières agricoles, parce qu'il faut aussi leur permettre d'avoir des marchés. Même chose pour la pêche. Il est donc très, très important de ne pas opposer l'un et l'autre, une économie par rapport à une autre : il peut y avoir coexistence de différents types d'activité sur ce territoire. Je rappellerai seulement que notre projet impactera 1/10 000^e de la surface du territoire, que le territoire est couvert par 90 % de forêts : il y a donc de la place pour faire de l'exploitation raisonnée du bois, il y a de la place pour faire de l'agriculture raisonnée, il y a de la place pour faire de la pêche, il y a de la place pour faire du tourisme un peu partout, il y a de la place pour plein d'autres activités, il y a de la place pour d'autres industries. Le Monsieur qui est venu disait : oui, il y avait des choses, mais il n'y a plus rien en Guyane. Quand on circule sur le territoire, on voit d'anciens sites d'activité industrielle, malheureusement, qui n'existent plus. On parlait des Antilles aussi, qui avaient tout eu. Oui, mais aux Antilles, maintenant, quand vous cherchez à acheter du rhum, vous avez une marque

guyanaise et vous avez une cinquantaine de rhums différents qui viennent des Antilles. Il y a donc des opportunités, il y a toujours eu ces opportunités ; simplement, en Guyane, malheureusement aujourd'hui, elles ne se développent pas, elles ne se concrétisent pas. Moi j'appelle de mes vœux que d'autres investisseurs, extérieurs au territoire si on ne les trouve pas sur le territoire, pour permettre à ce territoire qui a des potentialités énormes d'avancer. Donc, oui, nous contribuerons. Nous contribuerons quand ? Quand nous aurons nos permis, comme Total, puisque c'est conditionné à l'obtention du droit de forer. Le niveau reste à discuter, mais les discussions durent depuis un certain temps. L'idée est qu'une partie soit dépensée, mais vous le verrez avec la collectivité territoriale, dans l'aval de l'or, donc comment on peut développer une filière aval de l'or sur le territoire ? C'est un des points qu'ils sont soulevés. L'autre, c'est l'aide au développement d'autres filières.

Jean-Claude MARIEMA, membre de la Commission particulière du débat public

Merci. Nous allons terminer cet atelier. Monsieur PEYLET, président de la commission.

Roland PEYLET, Président de la Commission particulière du débat public

S'il y a des questions, il y en a certainement, vous pouvez continuer de les poser, ici d'abord – il y a de quoi déposer des questions écrites à l'entrée – et jusqu'au 7 juillet, puisque le débat se poursuit sur la plateforme interactive du débat, où il y a d'ailleurs beaucoup de questions qui sont en attente et auxquelles il sera répondu.

Je voudrais remercier tout le monde pour la participation qui fut nombreuse aux réunions publiques de ce débat. Cette réunion était la douzième : douze réunions publiques, ce n'est pas rien. C'était la dernière. Il nous reste maintenant 31 auditions à faire : 31 est le nombre de personnes qui ont souhaité être auditionnées. Ces auditions auront lieu cet après-midi et lundi après-midi. Elles seront transmises en live sur Facebook et retransmises en différé sur le site du débat.

Ce débat, comme je viens de le dire, se poursuit néanmoins jusqu'au 7 juillet. Nous fermerons alors la plateforme participative et, au-delà, il appartiendra à la compagnie Montagne d'Or, tenant compte des enseignements du débat, de décider ce qu'elle fait et ce sera aux décideurs administratifs, le cas échéant, à leur tour de prendre la suite. Sachant que le processus participatif, au-delà du débat public ne s'arrête pas, il se poursuit. Je pense que la Commission nationale désignera ce qu'on appelle un garant, qui continuera, au-delà du débat public et dans le cadre des procédures – si procédures il doit y avoir parce que, bien entendu, en cas d'arrêt de l'opération, tout s'arrêtera –, de veiller à l'association du public à la suite des opérations dans des conditions qui seront évidemment différentes de celles du débat.

Merci à tous.

Fin de l'enregistrement